

Distr.
RESTREINTE

LC/MEX/R.879
12 Août 2005

ORIGINAL : FRANÇAIS

Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)

LA PAUVRETE EN HAÏTI : SITUATION, CAUSES ET POLITIQUES DE SORTIE

Ce document a été élaboré par la consultante Rémy Montas, dans le cadre du projet « Stratégies non conventionnelles pour le développement économique en Haïti » de la CEPALC qui a bénéficié de l'appui financier de la Fondation W. K. Kellogg. Ce document n'a pas été soumis à révision éditoriale et les opinions qui y sont émises sont de la responsabilité de l'auteur et peuvent différer de celles de l'Organisation.

TABLE DE MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
1. Le contexte économique et la problématique de la pauvreté en Haïti.....	2
2. Les études récentes sur la pauvreté en Haïti.....	6
3. Une approche théorique de la pauvreté chronique et généralisée	7
4. Une tentative d'explication de l'ampleur, de l'intensité de la pauvreté : 1987-2000-2003	9
Chapitre I : LA PAUVRETE EN HAÏTI : UN ETAT DES LIEUX A TRAVERS LES RESULTATS D'ENQUETES	12
1. La délicate mesure de la pauvreté : 1987-2000-2003.....	14
2. La pauvreté sur les quinze dernières années : quelles tendances ?	18
3. Revenu et niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté.....	19
4. La pauvreté et la répartition du revenu : quels rapports ?	20
5. Conclusion d'étape.....	21
Chapitre II : REVENUS ET DEPENSES : LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES PAUVRES	23
1. Le niveau et les déterminants des revenus : pauvres et non pauvres	23
2. La structure des revenus : ménages pauvres et non-pauvres.....	27
3. La structure des dépenses : pauvres et non-pauvres.....	28
4. La structure de la consommation.....	29
Chapitre III : LES CAUSES DE LA PAUVRETE EN HAÏTI	31
Croissance extensive et niveau de vie moyen : 1804-1969.....	31
Chapitre IV : POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE EN HAÏTI	44
1. Approche méthodologique	44
2. Croissance économique et réduction de la pauvreté	44
3. Déterminants de la croissance et pauvreté en Haïti : résultats empiriques	46
4. Esquisse d'une stratégie de croissance pour Haïti : 2004-2015	47

	<u>Page</u>
Chapitre V : EN GUISE DE CONCLUSION : QUELS ROLES POUR LES DECIDEURS ?	52
1. Une pauvreté chronique et structurellement déterminée.....	52
2. Pour une croissance forte et pro-pauvre.....	53
3. Visées et missions pour les décideurs	55
4. Un noyau de mesures-clés en faveur de l'épargne.....	57
BIBLIOGRAPHIE	59

INTRODUCTION

Haïti est depuis près d'un siècle connu comme le pays le plus pauvre du continent américain. Ayant accédé à l'indépendance dans des conditions difficiles au début du dix-neuvième siècle, la population Haïtienne a vécu jusqu'à la fin des années 60 dans et d'une économie à prédominance agricole basée sur la petite exploitation paysanne de faible productivité. L'économie urbaine est restée rachitique et liée au commerce international, faible en volume, en valeur et en part relative du produit intérieur brut. L'essai de modernisation amorcé au début des années 70 n'a pas donné les résultats espérés, l'industrialisation étant restée relativement faible, ralentie en partie par une agriculture qui s'est montrée incapable de satisfaire la demande urbaine. La migration interne a contribué, d'autre part, dans ce contexte à alimenter un secteur informel urbain pléthorique et très peu capitalisé. La croissance de type extensif qu'a connu le pays n'a pas permis une augmentation significative des revenus moyens et le taux de pauvreté est demeuré très élevé. La permanence de cette situation réclame que les analystes y prêtent une attention soutenue.

Le rapport qui suit a pour objectifs :

- 1) De faire le point de façon réaliste sur la mesure et l'ampleur de la pauvreté ainsi que son évolution après 1985.
- 2) D'analyser les causes profondes de la pauvreté de masse et les raisons de son maintien et de sa reproduction au cours de ces vingt dernières années.
- 3) De jeter la lumière sur les modalités d'acquisition ou les déterminants des revenus, ainsi que le comportement et les déterminants de la consommation des ménages pauvres, ce en comparaison avec ceux des ménages non pauvres.
- 4) De proposer quelques pistes originales pouvant permettre de guider la réorientation nécessaire du comportement, des actions et interventions des décideurs publics, privés et internationaux en matière de gouvernance générale et de lutte contre la pauvreté en particulier.

1. Le contexte économique et la problématique de la pauvreté en Haïti

Ce contexte, présenté brièvement, se rapporte à la période 1987-2003 où l'économie Haïtienne a enregistré des modifications importantes dues entre autres : a) à des raisons d'ordre politique, caractérisées par une instabilité qui a eu des conséquences néfastes sur l'investissement privé ainsi que l'exécution des programmes publics de développement, b) des raisons d'ordre économique, caractérisées par un changement notable de politiques économiques en 1986 et 1987 renforcé en 1996/97, politiques qui ont consisté pour l'essentiel à aménager l'ouverture très large de l'économie au commerce international et secondairement à libéraliser le marché financier. Ces changements, introduits dans le cadre de deux programmes d'ajustement structurel très partiellement appliqués, n'ont pas donné les résultats escomptés notamment en matière

d'accroissement du volume et du poids relatif des exportations dans ce petit pays surpeuplé. La réforme de la fonction publique et des entreprises publiques est restée dans un premier temps très partielle. Après 1999, les ressources financières et humaines du secteur public se sont même amenuisées par rapport à leur niveau des vingt années antérieures.

La baisse de la production interne par habitant a été la conséquence logique des conditions politiques et économiques dans lesquelles ont dû évoluer les agents économiques depuis l'année 1981. Conséquemment, le rôle traditionnel de la migration internationale s'est renforcé. En effet, dans ce contexte morose marqué par des chocs exogènes négatifs – peste porcine et destruction du cheptel, propagande extérieure négative et ralentissement du tourisme au début des années 80, coup d'état et embargo économique en 1992/1994, maladies et baisse de production de nombreuses cultures agricoles dans les années 90- l'émigration de nombreux professionnels et techniciens qualifiés ainsi que de la main-d'œuvre semi et non qualifiée s'est intensifiée. Parallèlement, des modifications importantes ont été enregistrées dans la structure de l'économie et dans son fonctionnement macro-économique.

a) L'évolution des agrégats macro-économiques

Une croissance négative du volume de la production nationale, une augmentation de l'offre globale de biens et services entre 1987 et 2000 suivie d'une baisse de celle-ci entre 2000 et 2003

L'économie d'Haïti a enregistré des taux de croissance très faibles depuis le début des années 80. En moyenne le PIB a progressé moins vite que la population, ce qui s'est traduit par une baisse du produit par habitant entre 1987 et 2000, baisse qui s'est aggravée entre 2000 et 2003. Le PIB réel par habitant a été estimé à US\$ 457 en 1987, à US\$ 352 en 2000 et à US \$ 328 en 2003. La production par tête aurait donc diminué selon un taux moyen annuel d'environ 2 % si l'on en croit les données de l'institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique. Cependant, l'offre globale de biens et services a progressé entre 1987 et 2000 avant d'amorcer une nette tendance à la baisse après 2000. L'offre et la demande globale de biens et services par tête est passé de US\$ 599 en 1987 à US\$ 760 en 2000 (1,9 % de croissance annuelle entre 1987 et 2000) et à US\$ 703 en 2003 (-2,6 % de décroissance annuelle entre 2000 et 2003). Quant à la consommation par tête, elle était estimée à US\$ 426 en 1987, à US\$ 565 en 2000 (2,2 % de croissance annuelle entre 1987 et 2000) et enfin à US\$ 512 en 2003 (-3,2 % de décroissance annuelle entre 2000 et 2003). Les importations, évaluées en valeurs constantes de 1986/87, dépassent désormais le PIB et jouent un rôle déterminant dans l'économie Haïtienne. Leur poids relatif est passé de 23,6 % de l'offre globale en 1987 à 53,5 % de celle-ci en 2003, alors que la valeur des exportations s'est réduite au cours des années 90 et que leur poids relatif des exportations ne représente, en valeurs constantes de 1987, que 24 % du PIB. Haïti est donc ancré profondément dans une logique économique dominée de plus en plus par la migration internationale et alimentée, en contrepartie, essentiellement par l'accroissement des transferts courants. L'existence des transferts renforce par ailleurs la migration rurale-urbaine déjà intense à travers la demande, désormais possible, de nouveaux biens et surtout de services.

Exprimée en volume, la consommation totale de biens et services valait 156 % du PIB en 2003 contre 93 % en 1987. Le revenu moyen est donc nettement plus élevé que le PIB par

habitant à cause de l'importance des transferts unilatéraux publics et privés. Les transferts privés estimés à US \$ 48,54 millions en 1985 ont été évalués à US \$ 506,00 millions en 2000 et à 811 millions de dollars en 2003. Quant aux transferts totaux, ils ont progressé, passant de US \$ 145,04 à US \$ 699,00 millions entre 1985 et 2000 et à US \$ 907 millions en 2003. En 2003, les transferts représentent 35 % du PIB, 2,2 % des exportations brutes de biens et services, 3,3 fois les exportations brutes de marchandises dominées par l'industrie légère de sous-traitance et un peu plus de 6 fois les exportations nettes de marchandises. Les agrégats macro-économiques pertinents sont présentés au tableau 1.

Tableau 1

INDICATEURS DE PRODUCTION ET DE REVENU

(Millions de gourdes de 1986-1987)

	1986/1987	1999/2000	2002/2003
PIB	13 198	13 138	12 976
Importations	4 089	15 249	14 919
Offre=demande	17 287	28 387	27 895
Consommation	12 309	21 107	20 282
Exportation	2 511	2 945	3 093
Pib par hab.	2 285	1 758	1 636
Cons. Par hab.	2 131	2 825	2 557
Offre par hab.	2 993	3 799	3 518
Tx. crois.PIB. p.a.		-2,0 %	-1,6 % (-2,2 %)
Tx.crois. cons.p.a.		2,2 %	1,6 % (-3,2 %)
Tx.crois.offre p.a.		1,9 %	1,0% (-2,5 %)

Source : Institut Haïtien de Statistique et d' Informatique et calcul du consultant.

Note : Les taux de croissance annuels pour la période 2000- 2003 sont entre parenthèses.

b) La structure économique et l'emploi

Une politique d'ouverture qui a conduit à la tertiarisation, l'urbanisation et l'informatisation croissantes de l'économie sur toile de fond de dégradation du secteur agricole

La structure économique s'est profondément modifiée au cours de ces vingt dernières années parallèlement à l'augmentation de la population (2 % annuellement). Le nombre d'habitants, qui est passé de 5,78 à 7,93 millions entre 1987 et 2003, s'est urbanisé progressivement de façon à faire passer le taux d'urbanisation officiel d'un peu plus de 20 % dans les années 80 à 40,4 % selon le dernier recensement. Des indicateurs partiels tendent toutefois à montrer un taux d'urbanisation d'un peu plus de 50 % en 2003.

Le secteur primaire nettement dominé par l'agriculture qui représentait 42 % du produit national au milieu des années 70, ne remonte plus aujourd'hui qu'à environ 25,9 % du PIB. L'agriculture de faible rendement emploie encore environ 50 % de la population active totale, soit environ 1,6 millions de personnes sur un total approximatif de 3,1 millions d'actifs. Le revenu moyen estimé avoisine les 160 US dollars par personne.

Le secteur secondaire, de son côté, qui représentait 25,0 % du PIB, a régressé en valeur absolue et en valeur relative (de 25 à 18 % du PIB) entre 1987 et 2003. Le secteur secondaire formel et informel occuperait environ 300 000 personnes. Le revenu moyen par tête pour les ménages du secteur secondaire formel atteindrait la somme de US \$ 505. Il se situe dans une fourchette de US \$ 175 à 200 pour le secteur informel secondaire.

Le secteur tertiaire contribue aujourd'hui au 55,3 % du PIB contre 46,3 % en 1987 et 36,5 % seulement dans les années 70. L'emploi dans le secteur tertiaire qui provient très majoritairement des différentes branches du secteur informel atteindrait le nombre approximatif de un million d'emplois. Le revenu nominal moyen annuel des membres des ménages du secteur tertiaire approcherait la fourchette de US \$ 275 à 300. Le revenu est évidemment beaucoup plus élevé pour la minorité qui travaille dans les secteurs formels.

Le chômage ouvert avoisine un taux compris entre 10 et 12 % de la population active et est majoritairement urbain (au moins 35 % de la population active urbaine). Le sous-emploi demeure la forme dominante du chômage, comme dans tous les pays à revenus très faibles et où il n'existe pratiquement pas de système de sécurité ou de protection sociale. Les différentes formes de chômage en Haïti équivalent à un taux de chômage ouvert de 55 à 60 % de la population active.

Tableau 2

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR

(Millions de Gourdes de 1986/1987, et %)

	1986/1987	2001/2002
Secteur Primaire	3 786 (28,7 %)	3 331 (25,9 %)
Secteur Secondaire	3 297 (25,0 %)	2 424 (18,8 %)
Secteur Tertiaire	6 115 (46,3 %)	7 119 (55,3 %)
PIB	13 198 (100,0 %)	12 874 (100,0 %)

Sources : Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique Calculs du consultant.

c) Les grandes tendances de la macro-économie

Des évolutions macro-économiques qui reflètent les défaillances de la politique économique ainsi que les mauvaises performances de l'économie réelle

Le crédit à l'économie, son partage entre le secteur privé et le secteur public ayant connu quatre (4) phases : une part majoritaire pour le secteur privé entre 1986 et 1991, une part majoritaire pour le secteur public entre 1992 et 1995 et un retour à la prédominance du privé à partir de 1996, une nouvelle inversion de tendance à partir de 2000.

Une forte augmentation des recettes fiscales en termes nominaux entre 1985 et 2000 a été enregistrée. Toutefois, en termes réels et compte tenu de la croissance de la population, les recettes fiscales ont très peu progressé. Le ratio fiscal ne s'est pas amélioré au cours de ces dernières années comme il était prévu dans le cadre du programme d'ajustement structurel mis en place à partir de 1986. De 12 % en 1983, le ratio fiscal est descendu à moins de 5 % en 1994 pour se situer dans une fourchette de 7 à 8,5 % entre 1995 et 2002 et s'établir à 9,2 % en 2003. Les déficits publics financés par la banque centrale sont quasi-permanents depuis 1981, ce qui a alimenté l'inflation (plus de 800 % de hausse de l'indice des prix au consommateur entre 1987 et 2003) et la dépréciation de la monnaie nationale, dont la cotation vis à vis du dollar est passée de 5,5 gourdes en 1987 à 40,7 gourdes en moyenne en 2003.

Le financement monétaire des déficits a fait monter la part du crédit au secteur public à environ la moitié de l'encours du crédit total en 2003. A cet effet d'éviction, il faut ajouter une taxe d'inflation parfois non négligeable comme en 2003 (près de 4 % du PIB, soit un peu moins de la moitié du ratio fiscal). Le crédit à l'économie a fortement augmenté en termes nominaux, mais beaucoup moins en termes réels. Les traits dominants du secteur financier demeurent la forte concentration du crédit, la faiblesse du crédit à l'investissement, l'augmentation du différentiel entre taux créditeurs et taux débiteurs depuis la libéralisation en 1987, la « démocratisation » du groupe des déposants, la prédominance des banques haïtiennes et, depuis 1991, la dollarisation des dépôts et des crédits (plus de 50 % du total dans les deux cas).

La balance des paiements s'est caractérisée par un fort déficit du compte des biens et services, mais est largement compensée par les transferts courants qui constituent la principale source de financement externe de l'économie haïtienne alors. Le compte de capital qui comprend essentiellement les prêts à taux concessionnels des organisations multilatérales a joué un rôle non négligeable durant les courtes périodes des programmes d'ajustement (1986/87 et 1996/97) et de façon plus générale entre 1995 et 1998, pour ensuite décliner jusqu'à devenir assez peu significatif, ce qui a contribué à amoindrir sérieusement les réserves officielles de change.

La tendance à l'appréciation du taux de change réel (base prix) aurait rendu les exportations haïtiennes tout à fait non compétitives si les salaires réels n'avaient pas connu de leur côté une tendance de fond à l'érosion, ce qui fait que le taux de change réel (base salaire) a évolué en faveur d'Haïti, dont les avantages compétitifs sont donc liés à la faiblesse et à la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs. Ceci pose un problème évident au regard de la problématique de la pauvreté dans un pays où les salaires de base sont médiocres. D'autre part, Haïti n'a pas bénéficié de l'effet taux de change comme dans la seconde moitié des années 70, alors que le

volume des exportations déclinait, notamment en ce qui concerne le café qui était dans le temps la principale denrée expédiée à l'étranger.

d) La question de la pauvreté de masse

La brève revue de l'évolution et du niveau des principaux éléments des comptes nationaux, de la structure de l'économie et de l'emploi, ainsi que des principales variables macro-économiques montrent clairement qu'il s'agit d'une économie très en retard, même par rapport aux pays les plus pauvres de l'Amérique Latine. Le niveau dérisoire du PIB par habitant ainsi que celui du revenu national moyen révèlent les caractéristiques d'un appareil productif très faible où le secteur agricole, composé essentiellement de petites exploitations paysannes, et les différentes branches du secteur informel urbain, fort peu capitalisés, regroupent plus de 80 % de l'emploi total. Dans ce contexte économique dominé par le sous-emploi et où l'accroissement démographique rapide a conduit à un taux de dépendance au sein des ménages très élevé, il est parfaitement logique que la pauvreté absolue soit la condition d'environ 60 % de la population en 1987 aussi bien qu'en 2000. Il est aussi logique que cette pauvreté ait augmenté entre 2000 et 2003, suite à l'évolution négative du PIB, à la montée du chômage, à la forte augmentation des prix et à la dépréciation de la monnaie nationale dans un contexte de forte dépendance de l'extérieur. La pauvreté majoritaire et la vulnérabilité généralisée se trouvent renforcées par une répartition du revenu très inégalitaire.

2. Les études récentes sur la pauvreté en Haïti

Depuis environ six ans, un certain nombre d'enquêtes et d'études ont été réalisées en Haïti sur différents aspects de la problématique de la pauvreté monétaire et non monétaire. Elles proposent une mesure de la pauvreté (Pedersen/FAFO, Montas 2002, Accion 2003). En dépit des difficultés de mesure, la comparaison dans le temps de l'incidence de la pauvreté monétaire a constitué un autre angle d'approche en vue de mesurer les efforts accomplis. A cet effet, les enquêtes de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique sur le budget des ménages a été mis à contribution (Pedersen/FAFO, Montas 2002, Accion 2003)). Prises collectivement, elles proposent aussi un tableau actuel de la situation des ménages pauvres sur les plans économique, démographique, nutritionnel et sanitaire (Banque Mondiale 1988, IHSI 2000 et 2001, CNSA 2002, PNUD 2002) et du point de vue de leur répartition sur le territoire. Sur le plan spatial, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe a présenté en janvier 2002 une version provisoire d'une carte d'accès aux services collectifs intitulé « Carte de pauvreté ». Une série d'études élaborées sur la base d'enquêtes dans le cadre d'une récente initiative de l'IHSI et du PNUD sur les statistiques sociales (non encore publiées), proposent un profil des ménages pauvres et du phénomène de la pauvreté en Haïti (IHSI 2003), ainsi qu'une analyse qualitative et quantitative sur les perceptions de la pauvreté par la population elle-même.

Les données collectées depuis une demi-douzaine d'années ont permis de faire avancer l'analyse de la pauvreté en Haïti relativement à ses causes et déterminants, tant au niveau micro-économique (budget des ménages et rapport avec leurs caractéristiques démographiques et leurs dotations en ressources etc.), que macro-économique (rapport entre pauvreté, croissance et productivité notamment dans l'économie rurale (IHSI 2000 et 2001, Banque Mondiale 1988). Les

statistiques rendues disponibles ont permis aussi d'avoir une meilleure compréhension du rôle de l'assistance externe dans la lutte contre la pauvreté non monétaire notamment grâce aux programmes de santé, de nutrition et d'éducation (CNSA 2002, PNUD 2002).

La question de l'évolution future de la pauvreté monétaire et non monétaire a été, et est actuellement, à l'ordre du jour. Des exercices de simulation ont été élaborés pour le milieu rural à partir de petits modèles économétriques mettant en relation pauvreté, dotation en terre, nombre d'années d'éducation etc. (Banque Mondiale 1988). Dans le cadre des rapports nationaux sur les objectifs du millénaire à l'horizon 2015, la situation d'Haïti a été analysée et sa capacité à atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté extrême et d'amélioration au niveau des indicateurs de santé, d'éducation, etc. a été évaluée (Gouvernement d'Haïti/PNUD 2003). De même, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe dirige actuellement un groupe inter-ministériel dans le processus d'élaboration d'un document de stratégies de lutte contre la pauvreté (DSRP), document qui devrait théoriquement guider l'action du Gouvernement en la matière et déterminer l'orientation des interventions financées par les bailleurs de fonds internationaux.

3. Une approche théorique de la pauvreté chronique et généralisée

Selon Amartya Sen, « il est juste de considérer la pauvreté comme une privation de capacités de base plutôt que simplement comme un revenu faible ¹ », les capacités étant définies « en termes de libertés substantielles qui permettent à un individu de mener le genre de vie qu'il a raison de souhaiter ». Pour autant, Sen n'entend pas nier l'évidence, dans la mesure où il dit qu' « un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté pour la raison, au moins, que l'absence de ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu. De fait, aucune condition ne prédispose autant à une vie de pauvreté qu'un revenu inadéquat ² ». Le présent travail privilégie la notion de pauvreté déterminée par un revenu inadéquat pour couvrir des besoins de base socialement définis.

Dans un pays classé PMA comme Haïti, bien qu'il soit vrai que d'autres facteurs, hormis le revenu, influencent la privation de capacités, il est justifié de retenir la pauvreté monétaire comme critère central, dans la mesure où les besoins de base fournis par les mécanismes de marché (nourriture, eau, logement, habillement, transport) accaparent plus de 93 % du revenu des ménages dont l'écrasante majorité vit en situation de pauvreté ou de vulnérabilité.

Le concept de seuil de pauvreté basé sur le revenu monétaire qui est retenu dans ce travail n'implique pas que les ressources propres des ménages doivent permettre obligatoirement de couvrir l'ensemble des dépenses comme celles liées à la santé et à l'éducation de base des membres du ménage. Il est considéré que les soins de base et l'éducation fondamentale de la majorité de la population, hormis l'achat de médicaments courants et de petits matériels scolaires, sont pris en charge par l'Etat, l'aide internationale publique multilatérale et bilatérale et par les organisations non gouvernementales (ONG).

¹ Sen Amartya « Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté », p.p. 36 , 2003 Ed. Odile Jack, Paris.

² Ibid page 123.

L'incidence et l'intensité de la pauvreté sont estimées à partir d'un seuil de pauvreté qui représente, en valeur monétaire, le coût de la consommation alimentaire qui est considéré tout juste adéquat (2240 calories/personne/jour), coût auquel il est appliqué un multiplicateur donné pour obtenir la somme nécessaire pour la satisfaction des autres besoins de base. L'incidence de la pauvreté est calculée en tant que proportion de la population totale vivant au-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins que le montant minimal. L'intensité de la pauvreté est calculée en estimant, en valeur monétaire, le niveau moyen de consommation des pauvres et le mettant en rapport avec le seuil de pauvreté.

La pauvreté monétaire, de l'avis même des ménages pauvres consultés, se rapporterait aux dimensions suivantes (World Bank 2001,p34) :

- a) Une insuffisance d'actifs et de revenus pour satisfaire les besoins de base.
- b) Un sentiment d'absence de voix et d'influence et de pouvoir de négociation face aux institutions de l'état et de la société en général.
- c) Une grande vulnérabilité face aux chocs exogènes et une incapacité à y faire face.

Pour comprendre les déterminants de la pauvreté, l'on peut par conséquent approcher la problématique en termes de l'évaluation des actifs des pauvres et des non-pauvres, du rendement, c'est-à-dire de la productivité de ces actifs et de la volatilité et des fluctuations des taux de rendement. Les actifs eux-mêmes sont de différents ordres : les actifs humains ou le capital humain (niveau d'éducation, expérience, nutrition, santé etc.), les actifs naturels comme la terre et sa fertilité, les actifs physiques comme l'accès aux infrastructures, les actifs financiers comme l'épargne et l'accès au crédit, les actifs sociaux ou capital social comme la famille, un réseau de relations, des contacts politiques etc.

La conjonction de facteurs qui permettent aux ménages de vivre au-dessus du seuil de pauvreté dans un pays donné dépend donc non seulement de dotations personnelles mais encore du fonctionnement global de l'économie, de la situation politique et du cadre juridique, en somme elle dépend de la performance des institutions de l'état et de la société. L'accès aux actifs et leur rendement dépend aussi du rapport de forces sociales et du degré d'application des lois et règlements qui conditionnent l'accès à la propriété, le respect des droits de propriété et qui empêchent ou limitent l'émergence de toute forme de discrimination dans la société. En clair, comme le soutient Amartya Sen, il faut promouvoir la démocratie et la liberté individuelle.

Dans un pays comme Haïti, où ces conditions sont loin d'être réunies, il faut agir dans le sens de renforcer la voix et l'influence, la capacité de négociation des pauvres (empowerment), construire progressivement les institutions démocratiques et harmoniser la vie politique dont l'influence sur la vie économique est beaucoup trop forte, de façon à réduire la volatilité des taux de rendement des actifs et à promouvoir les investissements durables. Dans un certain sens, il est dit ici que le niveau de vie des ménages pauvres et leur capacité à sortir durablement de la pauvreté dépendent autant de leurs caractéristiques propres que de changements importants au niveau des institutions de l'état et de la société, ces derniers devant favoriser et potentialiser les initiatives des ménages. Ci-dessous, est reprise, à titre illustratif, la liste des causes de la pauvreté chronique avancée par Bracking (Bracking 2003).

Causes principales de la pauvreté chronique

Economie	Faible Productivité Manque de qualifications Politiques économiques erronées Détérioration des termes de l'échange Retard technologique et faiblesse de la recherche Mondialisation
Social	Discrimination (genre, âge, etc.) Taux de fertilité et taux de dépendance élevé Santé défaillante Inégalité Absence de capital social Culture de la pauvreté
Politique	Mauvaise gouvernance Insécurité Conflit violent Domination par puissance mondiale ou régionale Mondialisation
Environnemental	Faible qualité des ressources naturelles Dégradation de l'environnement Désastre naturel (inondation, sécheresse etc.) Topographie difficile Propension à certaines maladies

4. Une tentative d'explication de l'ampleur, de l'intensité de la pauvreté : 1987-2000-2003

Comme il a été mentionné plus haut, un certain nombre d'études et de rapports du Gouvernement et d'Organisations Internationales ont été élaborés pour chercher à mesurer le phénomène, à l'expliquer et à proposer stratégies, politiques, programmes et projets. Malgré une reconnaissance explicite du mauvais comportement de l'économie Haïtienne hors transfert, certains de ces rapports officiels, comme celui de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) ou entérinés par le Gouvernement, comme celui du PNUD sur le développement humain (PNUD 2002) et sur la position d'Haïti vis-à-vis des objectifs du millénaire (PNUD 2003), utilisent sans discussion critique les résultats de calculs faits à partir des enquêtes budget-consommation de IHSI pour les années 1987 et 2000, qui ont montré une baisse du taux de pauvreté en Haïti de près de 60 % à 48 %. Il faut noter que de tels résultats pour 2000 placent Haïti favorablement par rapport à des pays comme le Honduras, la Bolivie et même le Brésil qui ont connu des taux de croissance plus élevés et qui font montre de revenus par tête bien plus élevés que ceux d'Haïti. Ces analyses amènent à des résultats paradoxaux : le succès est reconnu, mais il est attribué à l'influence des transferts et aux bons résultats des programmes d'aide en ce qui concerne la pauvreté non monétaire, ce qui porte à minimiser l'économie nationale en tant que telle et ses

transformations importantes avec les conséquences sur le niveau de vie moyen surtout des ménages non bénéficiaires de transferts.

De plus, même si la dépendance est reconnue, on n'en tire pas toutes les conséquences en matière de pauvreté ; en clair, qu'il y a un pourcentage et un nombre croissants d'haïtiens qui sont incapables de subvenir à leurs besoins de par leur activité propre. Cela correspond, pour un taux de migration donné, un nombre donné de ménages qui perçoivent des revenus de l'étranger, un montant moyen donné de ces transferts que l'on peut connaître, à des résultats donnés en matière de niveau de vie et de pauvreté qu'il est possible d'estimer. Les transferts permettent d'améliorer le niveau de vie des bénéficiaires, mais ne signifient pas pour autant une sortie de la pauvreté. De plus, il est évident que les transferts ont des répercussions positives mais aussi des répercussions négatives sur l'économie nationale, qu'il est aussi possible d'évaluer, ainsi que leur influence sur le niveau de vie de l'ensemble de la population.

Enfin, il est important mais non suffisant de reconnaître, comme le font ces études, les insuffisances des structures étatiques et même leur dégradation, ainsi que le caractère erratique de l'assistance externe ou ses insuffisances pour proposer des mesures de redressement. Il faut analyser et évaluer l'ensemble des relations dans l'économie comme le suggère Graham Pyatt (CNUCED 2002, p. 207) dans son approche structuraliste de l'analyse de la pauvreté. C'est dans cette lignée, qui sera explicitée plus loin, que sont proposées les hypothèses qui sous-tendent ce travail.

Les hypothèses retenues peuvent être énoncées comme suit :

a) Au regard de l'incidence et de l'intensité de la pauvreté en 1987, du taux de croissance de l'économie, de l'évolution des revenus et des prix, des chocs exogènes, des politiques économiques menées, de la détérioration de la répartition du revenu, et même en tenant compte de l'accroissement des transferts, il est improbable que le taux de pauvreté absolue ait baissé en Haïti entre 1987 et 2000. Il a même augmenté entre 2000 et 2003.

L'idée est que malgré l'augmentation des revenus moyens sous l'influence des transferts, l'inflation et les changements de politiques économiques ont modifié les prix relatifs au détriment des exploitants agricoles ainsi que des catégories majoritaires de salariés et travailleurs urbains, ceci en faveur des catégories capitalistes, de certains groupes de professionnels et de techniciens et de ménages pauvres bénéficiaires de transferts courants. Vu l'incidence de la pauvreté au départ et compte tenu de la croissance démographique, le taux de pauvreté n'a pas pu diminuer. La détérioration de la répartition du revenu se reflète dans la structure du budget des ménages autant que dans la composition de la demande globale, notamment dans la structure des importations.

b) En se référant au concept qui sous-tend l'indice de Forster- Thorbecke- Greer à savoir la mesure des changements de situation au dessous de la ligne de pauvreté et en se basant sur le fait que le seuil de pauvreté est une valeur absolue qui divise les ménages entre pauvres et non-pauvres, le niveau de vie des ménages pauvres peut s'améliorer au-dessous de cette ligne sans pour autant qu'un tel phénomène corresponde à une réduction du taux de pauvreté absolue. Le présent rapport défend l'idée d'une amélioration du niveau de vie moyen au-dessous de la

ligne de pauvreté entre 1987 et 2000 et d'une détérioration de ce niveau de vie entre 2000 et 2003.

Par ailleurs, le nombre de personnes et de ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté a augmenté, ce qui a permis la croissance de la consommation de certains types de biens et services. Le nombre de pauvres a aussi augmenté de façon importante.

c) Le niveau et la répartition des revenus qui déterminent le taux de pauvreté pour des prix relatifs donnés, sont conditionnés en grande partie par le comportement des principaux décideurs publics et privés ainsi que des entités étrangères impliquées dans cette économie. Ainsi, les mauvaises performances de l'économie entre 1987 et 2003 qui sont vérifiées au niveau du marché sont néanmoins attribuables au comportement politique des gouvernants, à leurs insuffisances en matière de stratégie et de politiques économiques, à leur faible capacité de gestion macro-économique et de programmes de développement, à la désorganisation du secteur public et à la corruption, ainsi qu'à la faible capacité d'absorption de l'aide externe. Ces mauvaises performances sont aussi le fait de certaines politiques et mesures quasiment imposées par les bailleurs de fonds internationaux, sans analyse approfondie des capacités de l'état à mener à bien les réformes, ni des interactions entre réforme et situation politique. A cela il faut ajouter certaines influences néfastes des décideurs externes sur le secteur public. Enfin, dans ce contexte politique et économique risqué, les investisseurs privés à surface financière importante ont réagi en fonction de leurs seuls intérêts : investissement dans le commerce plutôt que l'industrie, recherche de profit à court terme, spéculation financière et foncière, dollarisation et fuite de capitaux. Face à cette situation, la majorité des ménages a dû se contenter d'aménager des stratégies de survie, étant dans l'incapacité de trouver des occupations ou des emplois de forte productivité.

Les mêmes causes pouvant produire les mêmes effets, toute politique de lutte contre la pauvreté exige des réformes profondes des structures étatiques et des changements importants de comportement des autres catégories de décideurs (bailleurs de fonds bi et multilatéraux et investisseurs privés). Ces changements constituent un passage obligé pour la dynamisation de l'économie. A ce niveau, l'état représente l'entité incontournable que les bailleurs de fonds, qui disposent de ressources financières et humaines, doivent aider à se structurer après avoir eux-mêmes révisé leur approche. Le secteur public doit conjointement avec le secteur privé fixer les règles du jeu pour la reprise de l'investissement. Et à partir de là, la majorité pauvre, en plus du travail, doit faire sentir son influence dans les affaires du pays (protection sociale, salaire, orientation des dépenses publiques etc.).

Le rapport touche, dans un premier temps, la question de la mesure de la pauvreté et de son ampleur en Haïti. Dans un second temps, sont analysées les principales caractéristiques du budget des ménages et de ses déterminants. Ainsi le niveau, la structure et les déterminants des revenus et des dépenses sont mis sous la loupe, sous la forme de comparaison entre pauvres et non pauvres. Dans un troisième chapitre est abordée la question des origines de la pauvreté de masse ainsi que les causes et les raisons de sa reproduction dans la période moderne de l'économie Haïtienne. Enfin, dans le quatrième chapitre, quelques pistes sont proposées pour guider l'action des principaux intervenants en matière de politiques de réduction de la pauvreté.

Chapitre I

LA PAUVRETE EN HAÏTI: UN ETAT DES LIEUX A TRAVERS LES RESULTATS D'ENQUETES

QUELQUES ESTIMATIONS DE LA PAUVRETE SUR TRENTE ANS

La pauvreté: un phénomène crucial pour la population d'Haïti à l'estimation imprécise et délicate

Les principales estimations d'incidence de la pauvreté à partir des années 70 présentent les imperfections classiques rencontrées dans ce domaine et qui rendent malaisée la comparaison dans le temps. Si la méthodologie choisie est à peu près la même dans toutes les études-estimation de la valeur de la ration alimentaire moyenne pouvant procurer le nombre de calories et la quantité de protéines considérées recommandées par la FAO ou l'OMS et ajustement de cette valeur par un coefficient donné pour obtenir la somme nécessaire pour couvrir les autres besoins essentiels-, il se pose toujours le problème crucial de la qualité des données, de l'échantillon choisi, de sa répartition entre ménages urbains et ruraux à travers les années, des prix utilisés, des prix relatifs entre aliments et biens/services non alimentaires etc. Il est inutile d'insister sur le caractère parfois quelque peu subjectif de la pondération du coefficient alimentaire dans le budget des ménages pauvres et de la sélection du type de biens et services considérés comme essentiels (activités de récréation ou non, par exemple). Il existe toutefois aussi le problème de la méthodologie ; ainsi, les taux de pauvreté obtenus avec la méthode de calcul basée sur les valeurs de US\$ 2 et 1 en parité de pouvoir d'achat à des fins de comparaison internationale sont nettement différents de ceux obtenus avec un seuil de pauvreté national basé sur les prix et revenus tirés d'enquêtes internes. Il n'est pas inutile de rappeler que la parité de pouvoir d'achat de l'unité monétaire américaine en Haïti n'a jamais été calculée; pour le moment, il ne s'agit donc que d'estimations de la Banque Mondiale.

Ces problèmes de qualité de données et de choix des analystes sont parfaitement vérifiés en Haïti. Pour cet ensemble de raisons, il serait hasardeux de tirer des conclusions définitives et précises en matière de comparaison sur le long terme de l'incidence de la pauvreté en Haïti. Ainsi par exemple, sur la base des résultats de l'enquête budget-consommation de 1987, FAFO estime le taux de pauvreté absolue à un peu moins de 60 %, un rapport de la BID à 65 % et le CTPEA à 67 %. La Banque Mondiale, dans le cadre d'une même étude publiée en 1976 sur la base de données collectées en 1970, avance une estimation haute de la pauvreté de 87,7 % et une estimation basse de 73,8 %. Enfin, une étude de la Banque Mondiale avance un taux de 81 % pour la pauvreté rurale sur la base d'enquêtes de 1995/96 (années post-embargo) tandis que FAFO l'estime à 55,5 % sur la base de l'enquête budget-consommation de 1999/2000. Qu'est-ce qui expliquerait une telle disparité sinon la qualité des données ?

Seule une grande tendance pourrait être soulignée à ce point : les données semblent révéler une baisse du taux de pauvreté absolue et extrême en Haïti, entre le début des années 70 et

le début du vingt-et-unième siècle, mais une augmentation du nombre de pauvres à cause de la croissance démographique. La question sera débattue plus loin par rapport à la période 1987/2000/2003. Le tableau 3 montre les différentes estimations présentées par différents organismes.

Tableau 3

ESTIMATION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE ABSOLUE ET DE LA PAUVRETE
EXTREME POUR LES PERSONNES A DIFFERENTES PERIODES ET
SELON DIFFERENTES SOURCES : 1976-2001

(Pourcentage)

Sources	Année	Port-au-Prince	Autres Villes	Rural	Total
Pauvreté absolue					
Banque Mondiale (Estimation haute) a/	1970	60,4	70,7	94,4	87,7
Banque Mondiale (Estimation basse) a/	1970	39,2	74,1	78,4	73,8
FAFO	1987	43,4	14,6	72,8	59,6
BID	1987	60-65	60-65	65-70	65,0
CTPEA	1989				67,0
Banque Mondiale	1996			81	
CNUCED b/	1995/99				79,9
FAFO	2000	34,3	34,7	55,5	48,0
IHSI	2001	57		85,2	76,0
Pauvreté extrême (en pourcentage)					
Banque Mondiale (est. Haute)	1976				
Banque Mondiale (est. Basse)	1976				
FAFO	1987				44,5
Banque Mondiale	1996			66	
CNUCED	1995/99				39,2
FAFO	2000				31,4
IHSI	2001				55

a/ La moyenne pondérée pour l'ensemble des villes est de 70,7 % selon l'estimation haute et de 55,2 % selon l'estimation basse.

b/ Estimation à partir des comptes nationaux. Pour les autres années, l'estimation a été faite à partir des résultats d'enquêtes sur la consommation des ménages.

Dans le cas de IHSI 2001, il s'agit (a) de la ligne de pauvreté proposée par la Banque Mondiale de US\$ 2 par jour en parité de pouvoir d'achat et des revenus déclarés par les ménages dans le cadre de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2001, et (b) de la ligne de US\$ 1 pour la pauvreté extrême.

Tableau 4

NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES SELON LES DIFFERENTES
ESTIMATIONS : 1976-2001

(Million)

Sources	Années	Nombre de Personnes
Banque Mondiale (Estimation haute)	1976	4,36
Banque Mondiale (Estimation basse)	1976	3,67
FAFO	1987	3,05
BID	1987	3,33
CTPEA	1989	3,56
Banque Mondiale (rural)	1996	3,84
CNUCED	1995-99	4,99
FAFO	2000	3,18
IHSI	2001	6,12

1. La délicate mesure de la pauvreté : 1987-2000-2003

a) Une estimation officieuse très utilisée par les instances officielles

La ligne de pauvreté calculée par FAFO à partir des enquêtes budget-consommation de 1986-1987 et 1999-2000 est présentée dans le tableau 6. En 1986/1987, il fallait un revenu d'au moins 1840 gourdes pour qu'une personne puisse couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires minima, c'est-à-dire, ces besoins essentiels, revenu dans lequel les dépenses alimentaires compteraient pour 70,2 % du total. En 1999/2000, ce revenu-limite serait de 5638 gourdes, dans lequel les dépenses alimentaires représenteraient 75,3 % du total. Les seuils de pauvreté pour 1987 et 2000 sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 5

ESTIMATION D'UN SEUIL DE PAUVRETE PAR FAFO
1986 / 1987 ET 1999 / 2000

	1986/1987	1999/2000
Dépenses en gde par personne	1 292	4 243
Dépenses alimentaires	548	1 395
Dépenses non-alimentaires	1 840	5 638
Total (en gourdes)	335	344
Total (en dollar) (dépenses alimentaires en US\$)	235	208

Tableau 6

POURCENTAGE DE LA POPULATION EN SITUATION DE PAUVRETE
ABSOLUE PAR ZONE DE RESIDENCE : 1987 ET 2000

Année	Aire Métr. PaP	Autre urbain	Rurale	Total
1986/1987	43,4	14,6	72,8	59,6
1999/2000	34,3	34,7	55,5	48,0

Source : FAFO.

Les résultats se présentent ainsi : en 1986/1987, près de 60 % de la population (et 55 % des ménages) vivaient en situation de pauvreté absolue.

En 1999/2000, selon FAFO, le taux de pauvreté absolue avait reculé en Haïti, 48 % des personnes (et 38 % des ménages) étant concerné par ce phénomène comme le montre le tableau qui suit. Enfin, la population vivant en situation de pauvreté extrême au-dessous du seuil d'indigence, c'est-à-dire celle qui n'a pas les moyens de se procurer la diète minimale calculée-représente 31,4 % de la population totale en 1999/2000, taux beaucoup plus faible que celui de 1986/1987 qui était de 44,5 %.

b) Critique de ces résultats

Il est nécessaire de soumettre l'estimation de FAFO à une critique rigoureuse et dans la mesure où, malgré son coté paradoxal par rapport à la perception de la détérioration du niveau de vie moyen en Haïti exprimée par une immense partie de la population et à l'évolution certains

indicateurs tels que l'indice des prix et le salaire minimum par exemple, les résultats de FAFO sont utilisés sans questionnement par des organismes officiels, des organisations internationales, des institutions privées et des professionnels indépendants.

Les résultats obtenus par FAFO à partir des données de l'IHSI, quoique révélant certaines tendances intéressantes, doivent être interprétés avec beaucoup de prudence au regard de l'évolution de l'activité économique au cours de ces 20 dernières années, qui a été caractérisée par une croissance quasi-nulle ou même négative du PIB par habitant et par une forte tendance à la migration de la population, soit deux phénomènes qui ne sont pas en général connus comme des indicateurs de bonne santé économique, indépendamment du fait que les transferts courants, qui viennent en corollaire de la migration, ont joué un rôle positif en matière de niveau de vie pour une partie de la population.

En convertissant les lignes de pauvreté estimées par FAFO en dollars US, l'on constate que la ligne de pauvreté de l'année 2000 est plus faible que celle de l'année 1987. Cela pose un problème évident dans la mesure où les prix avaient baissé en Haïti en 1987, suite à l'appréciation du taux de change et l'augmentation des importations de produits alimentaires. En fait, les prix alimentaires exprimés en gourdes courantes ont progressé plus vite que le taux de dépréciation de la gourde. De plus, FAFO lui-même souligne le fait que la structure de la consommation alimentaire ne s'était pas tellement modifiée entre 1987 et 2000. En tenant compte de la hausse des prix, il est difficile de comprendre qu'avec des dépenses réelles moindres, le consommateur moyen ait pu améliorer son niveau nutritionnel en passant d'une absorption moyenne de 1 400 calories en 1987 à 1 700 calories en 2000. Il faut remarquer, enfin, que la quantité moyenne de calories consommée tout en ayant progressé ne représente que 76 % de la quantité recommandée par les spécialistes. De plus, FAFO garde le même coefficient budgétaire de 75 % pour obtenir le revenu qui permet de couvrir les autres besoins essentiels (coefficient alimentaire x 1.33).

Il est bon aussi de noter que l'augmentation du coefficient alimentaire de 70 % en 1987 à 75 % en 2000 dans le budget du consommateur moyen est assez paradoxal par rapport à l'idée d'une réduction du taux de pauvreté absolue au regard de la loi d'Engel.

Il faut souligner aussi que les prix non alimentaires ont progressé plus vite que les prix alimentaires, notamment ceux du logement et du transport. Quand on ajoute à ces derniers les prix de l'eau, dont des enquêtes ont montré qu'ils pouvaient représenter entre 15 et 20 % du budget d'un ménage à revenu faible, l'on constate que le ratio de 75 % conduit à sous estimer fortement le seuil de pauvreté en Haïti. Déjà pour 1976, la Banque Mondiale, après avoir calculé le coût du panier alimentaire adéquat, utilisait un ratio de 60 %. Il en est de même de la BID pour 1987. Dans la majorité des PMA, le ratio varie entre 50 et 60 %.

c) Proposition d'une nouvelle estimation

L'approche pour le calcul du seuil de pauvreté a été la suivante : a) utilisation des calculs détaillés de FAFO concernant la consommation alimentaire, b) recherche du niveau de revenu des ménages qui ont effectivement dépensé la somme qui correspond au niveau de consommation alimentaire adéquat, c) calcul pour cette tranche de revenus du coefficient alimentaire et

d) application de l'inverse de ce coefficient pour estimer le montant nécessaire pour couvrir les autres dépenses essentielles.

Les dépenses alimentaires étant de 4243 gourdes/personne (US\$ 208) et le coefficient budgétaire de la rubrique alimentation pour ce niveau de dépense étant de 60,5 %, le seuil de pauvreté pour une personne prend la valeur de 7018 gourdes (US\$344) en 2000.

Si au contraire l'on garde pour l'année 2000 les dépenses alimentaires en dollars à la valeur de 1987, ce qui serait conforme à la réalité comme il sera vu plus loin par rapport à l'évolution des prix en devises, et que l'on applique le coefficient budgétaire de 60,5 %, la valeur de la ligne de pauvreté serait de 7923 gourdes (US\$ 388). Il n'est pas inutile de souligner que ces chiffres, et notamment la première estimation, ne sont pas éloignés du PIB par tête pour 2000 (US\$ 352) et sont inférieurs à la consommation per capita (US\$ 565) qui comprend aussi la consommation des entreprises et celle de l'Etat. Compte tenu de la mauvaise distribution du revenu, le résultat obtenu est tout à fait plausible. La comparaison des résultats de FAFO et ceux du rapport sont indiqués au tableau 7.

Tableau 7

COMPARAISON DES TAUX DE PAUVRETE : FAFO ET MONTAS POUR 2000

(%)

	Port-au-Prince	Autres villes	Rural	Pays
Pauvreté absolue/ Population				
FAFO	34,3	34,7	55,5	48,0
MONTAS	47,7	46,8	66,5	59,6
Pauvreté absolue/ Ménages				
FAFO	28,4	26,1	43,7	38,1
MONTAS	39,5	36,7	54,6	48,9
Pauvreté extrême/ Population				
FAFO	19,9	20,5	37,6	31,4
MONTAS	19,9	20,5	37,6	31,4
Pauvreté extrême/ Ménages				
FAFO	15,9	15,3	28,5	24,0
MONTAS	15,9	15,3	28,5	24,0

Source : IHSI/EBCM1999-2000. Calculs propres.

Note : Les estimations pour 1987 sont de FAFO. Pour 2000, elles sont du consultant à partir des calculs de FAFO et des données de l'EBCM

2. La pauvreté sur les quinze dernières années : quelles tendances ?

a) L'évolution de la pauvreté absolue

Un taux de pauvreté absolue qui n'a pas baissé et un nombre de pauvres en hausse sous l'effet de la croissance démographique

La conclusion qui découle de ces résultats est (a) que l'incidence de la pauvreté absolue est substantiellement sous-estimée dans l'étude de FAFO, pour peu que l'on utilise un seuil qui fasse même partiellement justice à la hausse des prix, (b) que l'incidence de cette pauvreté est restée pour l'ensemble du pays inchangée entre 1987 et 2000, touchant 59,6 % des personnes et 48 % des ménages pour les deux années et (c) qu'une légère réduction sur 13 ans (7 points de pourcentage) de la pauvreté en milieu rural est contrebalancée par une aggravation en milieux urbains.

En 1987, environ 3,7 millions de personnes étaient sous la ligne de pauvreté et environ 2,5 millions au-dessus de cette ligne, dont une partie à des niveaux de vulnérabilité élevée. En 2000, étant donné une croissance démographique moyenne de 2 % par année, environ 4,62 millions de personnes vivaient au-dessous du seuil de pauvreté et 3,37 millions de personnes disposaient d'un revenu supérieur à cette ligne. L'accroissement du nombre de pauvres aurait été de 920 000 entre 1987 et 2000. Le nombre de personnes au-dessus de la ligne a aussi augmenté.

Les résultats conduisent à la conclusion suivante : un maintien du taux de pauvreté absolue en Haïti entre les deux enquêtes budget/consommation, autour de 60 % pour les personnes et pas loin de 50 % pour les ménages.

b) L'évolution de la pauvreté extrême

L'incidence de la pauvreté extrême a été réduite entre 1987 et 2000 et la tendance s'est inversée entre 2000 et 2003

En se basant sur le montant requis pour qu'une personne puisse se procurer le panier alimentaire minimal (US \$ 208 équivalent à 4243 gourdes en 2000) et en utilisant la table de distribution du revenu par tranche, il ressort que 24 % de la population totale vit en situation d'indigence. L'incidence de la pauvreté extrême est la même que celle trouvée par FAFO puisque la valeur utilisée par FAFO a été reprise dans le cadre de ce rapport. En milieu urbain ; le pourcentage des personnes touchées est d'un peu plus de 15 % contre 28,5 % en milieu rural. Malgré l'accroissement démographique, le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté extrême est passé de 2,75 millions à 2,40 millions entre 1987 et 2000.

3. Revenu et niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté

a) **Constance du taux de pauvreté et amélioration du niveau de vie des pauvres entre 1987 et 2000/ Détérioration entre 2000 et 2003**

L'augmentation de l'incidence de la pauvreté absolue ne signifie pas que le niveau de vie se soit détérioré pour tous ceux qui sont sous la ligne de pauvreté. Le seuil est une valeur absolue qui fixe la limite, de façon relativement arbitraire d'ailleurs, entre pauvres et non pauvres selon la capacité ou non à pouvoir consommer en quantité suffisante un panier de biens et services établi de manière normative. Une personne ou un ménage pauvre peut se rapprocher ou s'éloigner de la ligne de pauvreté si son revenu augmente ou au contraire s'amenuise. Dans le cas d'un rapprochement de la ligne entre deux périodes, le niveau de consommation s'accroît et la personne devient moins pauvre tout en faisant toujours partie du groupe des pauvres. Dans le cas d'Haïti entre 1987 et 2000, si l'on s'en tenait au taux de change comme déflateur des prix, le niveau de vie se serait amélioré et le taux de pauvreté absolue aurait baissé. Mais en tenant compte du seuil de pauvreté révisé, le constat qui s'impose - si l'on se base sur les consommations moyennes par quintile - est que, pour des groupes très larges de la population, la capacité de consommation a augmenté révélant ainsi une certaine amélioration du niveau de vie sans pour autant que les membres de ces groupes aient pu franchir le seuil de pauvreté. Un indicateur évident de ces mouvements ascendants au-dessous de la courbe est la baisse en valeur relative et en valeur absolue de l'incidence de la pauvreté extrême. Pour d'autres groupes de la population, dont notamment certaines catégories des classes moyennes et certains producteurs agricoles, il y a eu certainement baisse de la capacité de consommation, enfoncement dans la pauvreté absolue et franchissement du seuil de pauvreté extrême ou d'indigence.

b) **Une détérioration du niveau de vie entre 2000 et 2003**

La situation de l'économie haïtienne s'est ostensiblement dégradée entre l'année 2000 et la période 2002 /2003. Le PIB a connu deux années de suite de baisse (-1,2 % en 2001 et - 0,9 % en 2002) qui correspond à une chute de plus de 5 % du produit par tête et de plus de 7 % de la consommation par habitant comme l'indique le tableau ci-dessous.

Le chômage et le sous-emploi se sont accentués et le taux de chômage effectif équivaut à un taux de chômage ouvert qui toucherait plus de 55 % de la population active. Les mouvements d'émigration illégale se sont intensifiés, ce qui est un signe évident de dégradation de la situation économique des ménages. Des données partielles et régionales montrent que le niveau d'insécurité alimentaire a augmenté de même que le niveau de vulnérabilité. L'aide internationale a considérablement diminué affectant la capacité d'importation du pays. La chute d'institutions financières quasi frauduleuses a réduit à néant l'épargne de plusieurs milliers de citoyens crédules, tandis que la fuite des capitaux au début de 2003 a fait bondir le taux de change de 28 à plus de 50 gourdes pour un dollar. Seulement entre octobre 2002 et février 2003 les prix ont quasiment doublé, réduisant drastiquement le pouvoir d'achat de la majorité de la population. Le salaire minimum n'est passé de 36 à 70 gourdes qu'au mois d'avril 2003, tandis que les salaires de la fonction publique sont demeurés inchangés. Le salaire d'un fonctionnaire en juin 2003 vaut environ 36 % de sa valeur de mai 1999, date du dernier ajustement consenti par l'Etat. Certaines

catégories de personnels (petits et moyens fonctionnaires, professeurs etc.) se sont vus entraînés dans un processus de prolétarianisation.

Il ressort d'un tel tableau qu'un phénomène non équivoque de paupérisation a été enregistré en Haïti. Dans une récente étude, « Accion » (Accion 2003), organisme lié à une institution de micro-finance en Haïti (SOGESOL), évalue la ligne de pauvreté absolue à 7468 gourdes/personne (US\$ 279) pour 2002 et la ligne de pauvreté extrême à 5260 gourdes/personne (US\$ 210). Les premiers résultats de l'enquête sur les conditions de vie de la population réalisée en 2001 par l'IHSI montrent par ailleurs des taux de pauvreté nettement supérieurs à ceux enregistrés en 2000, soit 76 % pour la pauvreté absolue et 55 % pour la pauvreté extrême, calculés sur la base de US\$ 2 et 1 personne/jour respectivement en parité de pouvoir d'achat de la Banque Mondiale.

4. La pauvreté et la répartition du revenu : quels rapports ?

L'inégalité économique en Haïti est très élevée. D'après le calcul réalisé par la FAFO, le coefficient de Gini aurait très peu changé entre 1986-1987 et 1999-2000 et serait de l'ordre de 0,50. Dans des pays à croissance considérée plus ou moins égalitaire dans le monde capitaliste, comme Taiwan par exemple, le coefficient tourne autour de 0.32. Il dépasse .50 dans les pays inégalitaires (.59 au Brésil).

Le tableau 8 montre les coefficients de Gini calculés à des dépenses des ménages pour différents lieux de résidence en 1986/1987 et 1999/2000. La répartition du revenu se serait légèrement améliorée en Haïti entre 1986/1987 et 1999/2000, le coefficient passant de 0.53 à 0.509. Cette évolution reflète l'évolution de la situation en milieu rural dans la mesure où la répartition s'est fortement détériorée en milieux urbains. Or, la majorité de la population vit en milieu rural selon les statistiques de l'IHSI.

Tableau 8

COEFFICIENTS DE GINI CALCULEES POUR LA DISTRIBUTION DE LA CONSOMMATION POUR LA POPULATION

	Aire mét PAP	Autres Villes	Rural	Total
1986 / 1987	.416	.376	.489	.515
1987 / 2000	.586	.474	.449	.509

Source: Pedersen Jon et Lockwood Kathryn: "Determination of a poverty Line for Haiti". FAFO Institute of Applied International Studies. (Pas de date).

La population urbaine représenterait 34,9 % de la population totale (zone métropolitaine de Port-au-Prince : 20,7 % et villes de provinces 14,2 %, tandis que le milieu rural représenterait 65,1 % du total. Les premiers résultats du recensement de la population de janvier 2003 révèlent un taux d'urbanisation de 40,4 % de la population. Dans la mesure où cette répartition peut être

contestée par d'autres données partielles qui montrent un taux de 50 % ou plus, l'on peut aussi légitimement mettre en doute la véracité d'une amélioration de la répartition du revenu. En effet, si la population urbaine s'approche dans la réalité des 50 % de la population totale, il est tout à fait douteux au vu de la détérioration de la répartition dans les villes qu'une amélioration aurait été enregistrée sur l'ensemble du pays. Cependant, même en considérant comme valide la répartition spatiale de l'EBCM, une amélioration de la répartition en milieu rural n'est pas incompatible avec une constance ou une augmentation du taux de pauvreté rurale ni même avec une baisse de ce taux. Il s'agit de savoir si les transferts de revenus ont été assez intenses pour une sortie de pauvreté de l'ampleur annoncée par FAFO (17,3 points de pourcentage). Enfin, il faut souligner que le calcul des coefficients de Gini à partir d'une répartition en décile plutôt qu'en quintile montre une détérioration de la distribution du revenu en Haïti entre 1987 et 2000. En effet, la valeur du coefficient de Gini calculé à partir des revenus répartis en décile plutôt que la consommation est de .63. En dépit du fait que les revenus déclarés aient été systématiquement inférieurs aux dépenses, il y a là un indicateur intéressant et plus conforme à la réalité économique Haïtienne. Ce résultat est confirmé par la valeur du coefficient calculé à partir des données tirées de l'enquête sur les conditions de vie de 2001 : celui-ci est de .65. Au vu de l'évolution des prix relatifs, la tendance se serait renforcée entre 2000 et 2003.

Toutefois, il existe une logique économique sous-jacente à la réduction de l'inégalité en tant que telle en milieu rural : l'accroissement des transferts en dollars, la hausse des salaires de base effectivement payés dans les plaines où il est pratiqué des cultures de rente et dans les montagnes aux saisons de semis et de récoltes, l'accroissement moins rapide des revenus des moyens et grands propriétaires à cause de la concurrence des produits importés et des salaires plus élevés consentis.

Sur le plan de la répartition spatiale du revenu, il est intéressant de remarquer que l'écart entre les revenus moyens s'est élargi en faveur de la capitale. En effet, mesuré par les dépenses de consommation, le ratio revenu moyen à Port-au-Prince/ revenu moyen en milieu rural est passé de 0,9 en 1987 à 1,25 en 2000. Les ratios sont exactement les mêmes entre la capitale et les villes de provinces. Il faut souligner toutefois qu'il faut prendre avec caution les données de 1987 particulièrement, qui montrent des revenus moyens plus élevés en province et en milieu rural qu'à Port-au-Prince.

5. Conclusion d'étape

Cette brève revue de l'évolution et des transformations de l'économie haïtienne a permis de corroborer ce qui était posé dans l'introduction. Au niveau de l'économie réelle, le fait majeur à retenir est la croissance négative du PIB par tête entre 1987 et 2003 et l'augmentation du revenu et de la consommation par habitant grâce aux transferts courants. Relativement à l'évolution de la pauvreté, en dépit des résultats de calculs tendant à montrer une réduction de la pauvreté absolue en Haïti, il ressort à l'analyse que la situation réelle est beaucoup plus nuancée dans la mesure où la fixation du seuil de pauvreté lui-même pose un certain nombre de problèmes. L'avis du consultant est que le pourcentage de familles vivant en situation de pauvreté absolue est resté inchangé si l'on utilise un seuil de pauvreté réaliste mais conservateur. Ce pourcentage pourrait même avoir été en augmentation. Ceci est bien le cas sur la période 2000-2003 au regard de l'évolution de la situation économique. Toutefois, il a été enregistré une amélioration du niveau

de vie moyen au-dessous de la ligne de pauvreté entre 1987 et 2000 en dépit de la situation politique peu propice à la croissance et du fait que les transferts courants totaux ont permis de récupérer pour de nombreux ménages le terrain perdu durant la période d'embargo entre 1992 et 1994, ceci en dépit de l'aggravation apparente du sous-emploi. Quant à la question de l'inégalité et de la répartition du revenu, elle-même liée au phénomène de la pauvreté, il a été estimé, en dépit de certains calculs montrant une certaine amélioration entre les deux enquêtes sur la consommation des ménages, que la répartition ne semble pas s'être vraiment amélioré en Haïti si l'on fait l'hypothèse réaliste d'une population urbaine supérieure à celle estimée par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) et si l'on invoque d'autres résultats tirés de calculs sur les revenus des ménages fournis par l'EBCM. Enfin, l'écart de revenu entre villes et campagne s'est agrandi entre 1987 et 2000.

Chapitre II

REVENUS ET DEPENSES : LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES PAUVRES

Les commentaires et analyses qui suivent se basent pour l'essentiel sur les résultats de l'enquête budget-consommation réalisée par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique durant l'année fiscale 1999/2000. Les tableaux sont présentés en annexe.

1. Le niveau et les déterminants des revenus : pauvres et non pauvres

a) L'influence des variables démographiques

i) La taille des ménages influence fortement le niveau de vie. Il existe comme prévu une relation positive entre la taille moyenne des ménages et les dépenses de consommation. Toutefois, il se manifeste au sein des tranches de revenu des variations importantes de taille des ménages qui se traduisent par des écarts-type assez élevés qui influencent la consommation moyenne par tête. Ainsi, un grand nombre de ménages apparemment non pauvres selon la consommation totale se retrouve au-dessous du seuil de pauvreté ou d'extrême pauvreté, quand on tient compte du nombre de membres composant le ménage. La taille moyenne non pondérée est de 6,5 personnes au-dessous du seuil de pauvreté de 7018 gourdes et de 3,4 au-dessus de la consommation moyenne de 13 000 gourdes. Entre ces bornes, où l'on peut classer les familles à revenu moyen selon l'échelle fournie par l'EBCM, la moyenne est de 4,6 personnes par ménage.

ii) Le taux de dépendance est aussi une variable explicative du niveau moyen de consommation. Le ratio de dépendance est plus élevé chez les pauvres (51 %) que chez les non pauvres (36 %). Une baisse du taux de fécondité devrait constituer un axe majeur d'intervention dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté sur le long terme. De même, il est important de souligner que le nombre moyen de personnes en âge de travailler selon les définitions admises internationalement (personnes de 15 ans à 64 ans) est aussi plus élevé chez les ménages pauvres (3,2 en moyenne) que chez ceux qui se trouvent au-dessus du seuil de pauvreté (2,5 en moyenne). En tenant compte des enfants et des personnes âgées de plus de 15 ans ne travaillant pas, le taux de dépendance vis-à-vis des actifs occupés est plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres. En fait, quel que soit le concept de dépendance choisi, il est vérifié que le revenu brut des actifs occupés dans un ménage n'est pas forcément le critère décisif et déterminant de la situation de pauvreté. Le ratio de dépendance joue un rôle primordial quand on passe de la consommation totale à la consommation par tête au sein d'une même tranche de revenu.

Tableau 9

RATIO DE DEPENDANCE ECONOMIQUE POUR L'ENSEMBLE DU PAYS

(%)

	Inactifs / pop. Act.	Inactifs / act. Occup	Inactifs+chômeurs/act. occup
Ménages non pauvre	78,1	84,9	93,6
Ménages pauvres	87,9	94,2	101,3
Ensemble	83,5	90,0	97,9

Il faut souligner en plus que la nécessité de se procurer un emploi très tôt est plus pressante chez les familles disposant de revenus très faibles, ce qui rend le taux de dépendance une variable encore plus cruciale.

En matière de revenus, compte tenu de l'importance de l'emploi agricole, de l'auto-emploi en milieu urbain et de l'emploi informel peu qualifié en général, on pourrait émettre l'hypothèse d'une relation positive entre le nombre d'adultes et le niveau de revenu du ménage. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que le nombre d'actifs effectivement occupés est plus élevé chez les pauvres (2,2 en moyenne) que chez les non pauvres (1,6 en moyenne). Le taux d'occupation moyen est donc plus élevé chez les pauvres (69 %) que chez les non pauvres (64 %) quoiqu'en valeur absolue le nombre d'actifs non occupés y soit légèrement plus élevé.

b) L'influence de l'expérience et du niveau d'éducation

i) Il est difficile de mesurer l'influence de l'expérience. Théoriquement, l'influence de ces variables devrait se manifester de façon différente selon le milieu (urbain ou rural) et le type d'activité réalisée. En prenant l'âge moyen par tranche comme indicateur de l'expérience de travail, il ne semble pas y avoir de différence notable entre les différentes tranches de revenu : l'âge moyen varie entre 39 et 45 ans et il n'y a pas de tendance systématique en fonction du revenu. Il en est de même de l'âge moyen le plus bas et le plus élevé des actifs, qui semble par ailleurs respectivement assez élevé et assez bas, ce qui révèle sans doute un problème de qualité de certains résultats de l'EBCM. En effet, l'âge moyen le plus bas est de 31 ans et le plus élevé de 49 ans. Cependant, il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive dans ce domaine, dans la mesure où l'âge moyen ne constitue pas un critère définitif satisfaisant pour mesurer l'expérience d'un individu.

ii) Il y a un rapport positif entre niveau d'éducation et niveau de revenu. Le niveau d'études réalisées montre clairement un lien positif systématique avec le revenu. Le nombre moyen d'années de scolarité est de seulement 2,2 années chez les pauvres (moins de 7018 gourdes), de 3,8 années chez les ménages dont le revenu varie entre 7020 et 20 000 gourdes et de 6,5 années chez les ménages à revenus supérieurs à 20 000 gourdes. La même tendance est

enregistrée quand on tient compte respectivement de l'actif le moins éduqué et de l'actif le plus éduqué. La qualité du capital humain constitue par conséquent un déterminant certain du niveau du revenu et du niveau de vie en Haïti. Qu'en est-il de la différence entre villes et campagne ?

iii) Des différences notables entre milieu urbain et milieu rural. Comme on pouvait s'y attendre, le niveau moyen d'études est nettement plus faible en milieu rural (1,9 années en moyenne) qu'en milieu urbain (5,8 années en moyenne). Il en est de même pour le nombre d'années d'étude des actifs les moins et les plus éduqués. A cela correspond aussi un revenu moyen annuel bien plus faible (5625 gourdes) en campagne qu'en milieu urbain (19 706 gourdes). Dans les villes, il existe un rapport positif très net entre niveau d'études et niveau de consommation. La consommation moyenne annuelle non pondérée est de 4020 gourdes pour 4,2 années d'étude en moyenne et de 52 000 gourdes pour 10 années d'étude. En enlevant la tranche de revenu la plus élevée qui paraît assez anormale, l'on voit que le revenu est multiplié par 12,9 pour une multiplication par 2,4 du nombre d'années d'étude. En milieu rural, la différence entre pauvres et non pauvres quant au nombre moyen d'années d'études est nettement moins marquée qu'en milieu urbain. En effet, il est de 1,8 pour les pauvres et de 3,1 pour les non pauvres. Il atteint toutefois près de 5 années pour les ménages à plus haut revenu. La consommation moyenne des ménages à revenu élevé (53 609 gourdes en enlevant la dernière tranche) représente 13,8 fois le revenu moyen des pauvres (3890 gourdes) contre seulement 1,7 fois pour le nombre d'années d'étude. Il ressort de ce résultat, comme on pouvait le prévoir, que les revenus provenant d'activités économiques traditionnelles et avec peu de technologie en milieu rural sont beaucoup moins liés à la qualité du capital humain qu'au patrimoine, au capital physique et financier possédés.

c) L'influence du statut des actifs et des secteurs d'activité

Le statut sur le marché du travail est un facteur qui compte en matière de revenu. Il est intéressant de tester aussi s'il y a un rapport entre niveau du revenu, statut sur le marché du travail et qualification. Pour l'ensemble du pays, 45 % du groupe des actifs salariés vivent sous le seuil de pauvreté tandis que 60 % du groupe des travailleurs indépendants se retrouvent dans cette situation. La structure de l'emploi en Haïti, telle que révélée par l'EBCM, indique qu'il y a beaucoup plus d'indépendants que de salariés (75 % contre 25 %) et que pour un même niveau de qualification, il y a proportionnellement plus de pauvres chez les indépendants que chez les salariés. Ainsi, toutes catégories confondues, les salariés représentent 18 % des actifs pauvres contre 82 % pour les indépendants. Au niveau du pays, l'on peut en déduire qu'un très faible niveau de qualification limite la capacité à intégrer les secteurs de production où la productivité du travail est plus élevée que la moyenne (secteur très probablement formel), ce qui pousse les non et les moins qualifiés principalement vers le circuit informel et secondairement les activités occasionnelles ou de bas de gamme dans le circuit formel.

Pour avoir une meilleure idée de la situation, il faut analyser l'état spécifique des marchés du travail urbain et rural. La situation en milieu urbain est similaire à celle décrite précédemment au niveau national, dans le sens où le pourcentage de salariés pauvres (36 %) est moins élevé que celui des travailleurs indépendants pauvres (46 %). Cependant, il se manifeste une différence notable dans le sens où les salariés représentent un pourcentage beaucoup plus élevé du total des actifs (42 %). Cela signifie qu'en milieu urbain, en tenant compte des données sur la scolarité,

pour de faibles niveaux de qualification, il existe des opportunités d'emploi qui permettent de sortir de la pauvreté. Malheureusement, l'EBCM ne fournit pas de bonnes informations sur le nombre d'heures travaillées. En milieu rural, la situation est similaire à celle décrite précédemment ; les salariés pauvres sont proportionnellement moins nombreux que les indépendants pauvres (53 % contre 62 %). Comme dans le cas du marché du travail urbain, cela peut sans doute être expliqué par l'existence du salaire minimum légal, dans la mesure où le niveau de qualification par tranche de revenu est à peu près le même.

Le plus grand nombre de pauvres se retrouve logiquement dans les secteurs d'activité dominants mais à faible rendement, secteurs que l'on peut intégrer de manière informelle avec un capital relativement faible dans un pays très peu développé comme Haïti : l'agriculture et le commerce. Au total et sur le plan national, l'agriculture occupe 59,6 % des pauvres (73 % des pauvres du milieu rural) et le commerce 22,8 % d'entre eux (43 % des pauvres en milieu urbain). Ces deux secteurs ont pour caractéristique de regrouper un très grand nombre d'agents, d'avoir une productivité très faible, d'être très concurrentiels au niveau de la vente au détail et par conséquent de procurer un revenu faible à leurs actifs dont le capital est en général d'un niveau dérisoire.

d) Le revenu, le type d'activité et la qualification

Les revenus d'activités étant les plus déterminants comme il sera vu dans la section suivante, il est primordial de tester leur relation avec le niveau de scolarité. Il ressort des données mentionnées plus haut qu'au niveau urbain, où les activités sont très diversifiées, le capital humain montre un rapport étroit avec le niveau des revenus d'activités des ménages et de là des revenus totaux, dans la mesure où les revenus d'activités sont prédominants. En milieu rural, la scolarité tombe à un niveau désastreux pour toutes les tranches de revenu, ce qui montre qu'il n'y a pratiquement aucun rapport entre les activités économiques menées, principalement l'agriculture, et le niveau d'éducation. Il faut dire que ces moyennes cachent avantagement l'existence d'une multitude d'analphabètes complets. Prises dans un cercle vicieux de pauvreté, les familles paysannes révèlent une demande très faible d'éducation en contrepartie d'une offre elle-même historiquement dérisoire, qui a contribué très fortement à attraper la population dans un processus séculaire de dégradation économique.

Ne disposant pas de moyens suffisants pour l'éducation, ou ne voyant pas le rapport entre éducation et rendement financier, pour des exploitations agricoles de faible surface et outillage extrêmement rudimentaire, les exploitants ou travailleurs agricoles préfèrent la rentrée précoce dans le circuit du travail à faible productivité et à faible revenu.

Cependant, il faut faire remarquer que, comme en milieu urbain, le niveau d'éducation des ménages ruraux non pauvres est beaucoup plus élevé que celui des ménages pauvres. Il est par conséquent utile de savoir s'il y a une relation univoque scolarité – revenus ou au contraire s'il y a un processus cumulatif revenus familiaux – scolarité – revenus. Ce dernier cas serait plus probable. Il faut donc d'abord voir ce qui détermine ce revenu et voir le rapport entre taille moyenne des exploitations et revenus, et dans un second temps établir le rapport entre niveau du revenu et niveau de scolarité. Ensuite, il faut rappeler l'importance des revenus classés « autres » pour les ménages ruraux. Dans ce cas, on peut émettre l'hypothèse d'un rapport positif entre

niveau de scolarité et « autres revenus ». Cela pourrait signifier que plus l'actif est éduqué moins il est intéressé à l'activité agricole proprement dite. Mais, là encore, il n'est pas interdit de penser qu'un niveau de revenu relativement élevé a pu permettre au préalable un niveau de scolarité appréciable. Sans apporter une réponse définitive à cette question, l'on peut déjà dire, au vu de la réalité de l'agriculture Haïtienne (densité démographique très élevée) et de l'évolution récente de la structure des revenus, que tout programme de développement devrait être orienté vers la création d'un maximum d'emplois ruraux non agricoles.

2. La structure des revenus : ménages pauvres et non pauvres

La prédominance des revenus d'activité

Les revenus d'activités constituent la part dominante des revenus totaux (69 % en moyenne). Ils sont proportionnellement plus importants pour les ménages pauvres (73 %) que pour les non pauvres (66 %). En excluant la dernière tranche qui est ouverte, le ratio est de 69 % pour les non pauvres. La différence n'est donc pas énorme ; ce qui montre que l'enquête a très peu touché les catégories les plus aisées de la population bénéficiaires de profit et de rente. Quand on compare les revenus d'activité des salariés et des travailleurs indépendants, l'on peut dire que pour les travailleurs indépendants, la rémunération s'apparente beaucoup plus à un salaire qu'à une combinaison salaire/ profit. C'est le facteur travail qui est essentiellement rémunéré et en moyenne à un niveau peu élevé comme il a été noté précédemment.

i) Une faible participation des revenus du patrimoine. Les revenus du patrimoine prennent progressivement de l'importance quand on monte dans l'échelle des revenus, mais demeurent faibles en moyenne (2 %).

Il faut souligner la faiblesse des revenus du patrimoine chez les ménages urbains et l'importance des revenus classés « autres », notamment en milieu rural où ils occupent la seconde position avec 15,8 % du total des revenus.

ii) Un rapport positif entre la part relative des transferts et la consommation. Les revenus de transfert montrent aussi la même tendance à augmenter du bas au haut de l'échelle des revenus mais sont beaucoup plus faibles chez les pauvres (9 %), que ceux dont les revenus varient entre le seuil de pauvreté et 14 000 gourdes (18 %) et ceux dont les revenus sont supérieurs à 14 000 gourdes (22 %) ; le taux est de 26 % si l'on inclut la tranche supérieure.

Les transferts jouent donc un rôle important dans la détermination du niveau de vie des ménages. Ainsi, les transferts par tête reçus pour le groupe de ménages à revenu supérieur à 14 000 gourdes (16 370 gourdes sans la tranche ouverte) sont 5,5 fois plus élevés que ceux perçus par les pauvres. Malheureusement, le fait de ne pas disposer de données longitudinales ne permet pas de savoir si à l'origine les migrants proviennent de familles déjà non pauvres. Il est d'intérêt de souligner que pour bien comprendre le rôle des transferts, il faut regarder au-delà des moyennes qui cachent mal des différences certaines entre les ménages. Ainsi, au niveau national, 15,9 % des ménages non pauvres reçoivent de l'argent de parents à l'étranger contre près de 8 % pour les ménages pauvres. Le même phénomène est observé en milieux rural et urbain. Tant au

niveau des montants reçus que du pourcentage de familles concernées, les transferts ne constituent donc pas un facteur d'amélioration de la répartition des revenus, mais plutôt un facteur d'aggravation.

Globalement, les mêmes tendances se retrouvent chez les ménages urbains et chez les ménages ruraux. Cependant, il faut remarquer le fait que les revenus de transfert, tout en enregistrant la même tendance qu'au niveau national, représentent en moyenne 23 % des revenus totaux dans les villes contre seulement 9,5 % en milieu rural. L'explication pourrait se situer à deux niveaux : le niveau moyen d'éducation des migrants ruraux étant bas, leurs revenus à l'étranger sont faibles et leurs transferts moins généreux que ceux des migrants urbains. Cependant, des migrants d'origine rurale ont des parents vivant en villes. Il y a même, selon certains résultats d'enquête, un rapport positif entre migration internationale et migration rurale urbaine. Dans cette optique, c'est la différence du coût de la vie entre villes et campagnes qui exigerait des transferts plus élevés de la part des émigrés.

3. La structure des dépenses : pauvres et non pauvres

a) Les grandes caractéristiques de la consommation

i) Des niveaux de consommation faibles chez les pauvres en proportion de la moyenne et faible différence entre villes et campagnes. La consommation moyenne des ménages est de 50 941gdes/ année, soit 9 796 gourdes/année/personne (US\$ 480) correspondant à des dépenses mensuelles moyennes de 1040 gourdes/personne (US\$ 51). La consommation des pauvres est de 24 650 gourdes/année (4000 gourdes/ membre de ménage ou US\$ 1208), soit 57 % du seuil de pauvreté absolue et seulement 32 % de la consommation moyenne. La consommation moyenne des ménages pauvres urbains (26 380 gourdes ou US\$ 1293)) atteint 36 % de la moyenne de consommation pour les villes. Le taux correspondant pour le milieu rural est de 61 %, les ménages ruraux pauvres dépensant en moyenne 23 875gourdes (US\$ 1170) annuellement. C'est une autre façon de signaler que la répartition du revenu est moins inégalitaire tout en étant plus faible en milieu rural. La consommation moyenne urbaine par tête représente 1,7 fois son équivalent rural. Pour les pauvres, le ratio est de seulement 1,01 pour la consommation per capita et de 1,1 pour la consommation moyenne totale. Il ressort de la comparaison des tranches de consommation que la différence se creuse au delà de la ligne de pauvreté. Au-dessous de celle-ci, le niveau de vie est à peu près similaire et peut être même plus élevé en milieu rural, à cause du prix moins élevé de certains produits alimentaires et du moindre coût des déplacements à l'intérieur des localités.

b) Les dépenses alimentaires : niveau et diète adéquate

i) Une consommation alimentaire inférieure aux normes recommandées. La consommation alimentaire moyenne des ménages s'établit à 12,3 gourdes/ jour/personne (US \$.60) en moyenne pour l'ensemble du pays, à 13,4 gourdes/personne/jour (US \$.66) dans les villes et à 11,5 gourdes/jour/personne (US \$.68) en milieu rural. Pour les pauvres, la consommation alimentaire est de 6,7 gourdes/jour (us \$.33), soit 50 % de la moyenne nationale. La somme

allouée à l'alimentation par les pauvres est inférieure à la valeur nécessaire pour obtenir une alimentation adéquate selon FAFO. Cela signifie que les ménages sont obligés de renoncer à une alimentation adéquate en vue de dégager des ressources pour satisfaire d'autres besoins essentiels.

Il est intéressant de noter que les dépenses de consommation alimentaire basées sur la valeur de la diète recommandée (US\$ 208/année/personne) pour la famille moyenne de 5,2 personnes devrait correspondre à 59,7 % du revenu d'un couple travaillant à plein temps et gagnant deux salaires minimum hors boni en 2000. C'est à peu près le pourcentage consenti par les ménages à revenu moyen se situant autour du seuil de pauvreté (7018 gourdes). Le salaire minimum gagné par deux partenaires d'un couple responsable d'une famille de 5 personnes correspondrait donc en 2000 à peu près au revenu nécessaire à maintenir cette famille autour du seuil de pauvreté. Ces calculs tendent à confirmer, s'il en était besoin, que le seuil de pauvreté estimé par FAFO et utilisé dans plusieurs rapports officiels est trop faible, ce qui porte à sous-estimer le taux de pauvreté en Haïti. Le pouvoir d'achat ayant fortement baissé, (salaire minimum nominal inchangé), une famille type avec deux salaires minima se retrouverait en situation de pauvreté absolue.

4. La structure de la consommation

Un coefficient élevé pour l'alimentation et faible pour les services sociaux

La consommation alimentaire qui occupe la première place pour tous les ménages, constitue en moyenne 66 % des dépenses des ménages pauvres, contre 45 % pour les ménages non pauvres. Pour les ménages à revenus élevés, le coefficient alimentaire est de 37 %. En milieu urbain, l'alimentation représente 56 % de la consommation totale des pauvres contre 71 % en milieu rural. Cependant, en incluant au total le repas pris hors du domicile, la différence est plus faible.

Le logement occupe le deuxième poste en importance dans les budgets familiaux, représentant 16 % des dépenses dans l'ensemble du pays. Cette rubrique de dépenses est plus importante en milieu urbain (18,1 %) qu'en milieu rural (14,2 %). Il faut tout de suite souligner que les dépenses pour la consommation d'eau incluses dans les dépenses de logement, et qui sont très élevées à Port-au-Prince, paraissent nettement sous-estimées dans les résultats de l'enquête.

En milieu urbain, l'alimentation et le logement représentent 83 % du total des dépenses des familles les plus démunies. En milieu rural, le taux est de 82 %. La marge de manœuvre des ménages pauvres est par conséquent extrêmement réduite. Au vu de l'évolution des revenus des ménages et des prix relatifs entre 1987 et 2003, caractérisée par la hausse importante des prix du transport et des services sociaux fournis par le secteur privé, et compte tenu de la baisse en qualité et en quantité des services publics (dépenses réelles par habitant évoluant à la baisse), il ressort que la consommation d'un très grand nombre de ménages est dépendante de l'offre privée non commerciale fournie par les ONG, les organisations caritatives et confessionnelles. Cela se reflète en partie dans les montants peu élevés ainsi que dans le pourcentage très faible qu'occupent la santé et l'éducation dans le budget des ménages pauvres.

Quant à la dégradation du volume et de la qualité de l'offre en matière de services collectifs (téléphone, eau potable, sécurité etc.) elle est responsable de façon directe (par l'éviction de la consommation d'autres biens et services) et de façon indirecte (par l'augmentation des prix et les changements de prix relatifs) de la détérioration du niveau de vie d'une partie non négligeable des classes moyennes et du passage d'une partie de celles-ci au-dessous de la ligne de pauvreté.

Chapitre III

LES CAUSES DE LA PAUVRETE EN HAÏTI

Croissance extensive et niveau de vie moyen : 1804-1969

a) Une technologie rudimentaire et constante, un surplus non réinvesti pour une faible productivité

Selon Leibenstein,³ le sous-développement se manifesterait par « un système d'équilibre quasi-stable dans lequel le niveau ou la valeur de certaines variables, telles que le capital et la force de travail, s'agrandit de façon constante, mais à un rythme où la relation entre les variables en expansion et d'autres variables dans le système résultent en un produit par tête qui fluctue autour d'un niveau de subsistance ». Le système est donc en mouvement constant; il est dynamique. En faisant intervenir la croissance démographique, même dans le cas de changements économiques positifs (augmentation des rendements agricoles par exemple, assistance externe etc.), Leibenstein démontre l'existence d'un équilibre sans développement.

Lloyd Reynolds⁴ poursuit dans cette lignée avec sa notion de croissance extensive, définie comme une situation dans laquelle la production évolue à peu près au même rythme, sans croissance séculaire substantielle du produit par tête d'habitant. En général, la technologie demeure constante et l'économie produit le même panier de biens et de services période après période. Cependant, une telle économie n'est pas statique; le produit par tête fluctue autour d'une ligne de tendance sans pour autant qu'il y ait de progrès cumulatif : il se manifeste une absence de croissance intensive. Cependant, sur le très long terme, des changements lents et graduels sont enregistrés dans l'économie et la société : modification de la structure de la production agricole, avancée de l'artisanat utilitaire, urbanisation lente, construction progressive d'infrastructures (routes, port, aéroport et..) sans pour autant que le revenu par habitant en soit profondément modifié.

Dans l'ensemble, sur un siècle ou plus, l'économie est dominée par la « production familiale ». Le marché existe, mais les échanges sont peu diversifiés; 80 à 90 % de la population vit en milieu rural (c'est le cas d'Haïti jusque dans les années 80). Les ménages, pour la plupart agricoles, vendent un modeste surplus pour la consommation des ménages ruraux non agricoles et pour la consommation des ménages urbains. Une portion de la production est exportée, et elle détermine la valeur des importations, elles-mêmes dominées par les produits de consommation courante. La taxation des exportations et des importations procure de revenus à l'état.

³ Voir Szentes Tamas : " The Political Economy of Underdevelopment ", 1976, Académie Kiado, Budapest.

⁴ Reynolds Lloyd G : " in The Third World : an Introduction ", 1986, Yale University Press.

La technologie étant statique et l'agriculture capitaliste minoritaire, le système a tendance à se reproduire au rythme de l'accroissement démographique et de la mise en valeur progressive de nouvelles terres. Ce mécanisme en marche en Haïti sur près de deux cents ans a toujours produit un modeste surplus partagé par les membres d'une petite minorité composée de commerçants d'origine étrangère en position dominante, de commerçants et industriels Haïtiens propriétaires de petites et moyennes entreprises, et d'une catégorie de politiciens, fonctionnaires et militaires en rotation permanente pour le partage d'une partie du gâteau. Le sous-groupe du secteur privé est relativement stable et s'arrange en général par la corruption pour mettre le sous-groupe du secteur public à son service en échange d'une part du surplus. Le surplus étant petit, cela explique en partie la forte occurrence des crises politiques. Vu la faiblesse du capital national au départ, le niveau de risque élevé, l'absence d'institutionnalisation et compte tenu de conditions historiques et juridiques propres à Haïti interdisant la propriété terrienne aux étrangers, seule une partie minoritaire du surplus est réinvestie dans l'économie nationale dominée par le secteur agricole.

Si jusqu'aux années 1880, Haïti pouvait se comparer sans désavantage aux petits pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe, il n'en est pas de même après. Si l'on prend les exportations par tête comme indicateur de performance, d'après les données publiées par Arthur Lewis dans «Growth and Fluctuations 1870-1913 », Haïti occupe déjà le bas du tableau en 1913 avec des exportations par habitant de 4,5 dollars, contre 21,8 dollars pour la République Dominicaine, 69,3 pour Cuba, 8,1 en moyenne pour l'Amérique centrale, 21,8 pour les Îles anglophones de la Caraïbe, 10 pour le Pérou, 8 pour l'Equateur, 7,3 pour la Colombie et 6,5 dollars pour la Bolivie.

Une tentative modérée d'ouverture internationale et une grande timidité des capitaux internationaux à partir de 1919. Au démarrage de la nation, le capital était rare ainsi que la main d'œuvre, les travailleurs étant plus intéressés à devenir petits propriétaires que salariés agricoles. Au début du vingtième siècle, le capital était toujours rare tandis que la main d'œuvre, déjà pléthorique, cherchait du travail dans les champs de canne à Cuba et en République Dominicaine. Alors que les pays de la Caraïbe et de l'Amérique Centrale entraient dans une phase d'ouverture sur les marchés internationaux par la spécialisation en produits primaires et l'investissement étranger, Haïti restait, du point de vue du montant des exportations et des investissements étrangers et nationaux, largement en marge de ce mouvement en dépit de l'introduction de nouvelles cultures d'exportations. La figue banane, le sisal et le sucre ont bien rejoint le café dans la liste des exportations, mais ce dernier est resté largement dominant. Il reste néanmoins qu'il y a eu une tentative de rétablir l'économie de plantation en Haïti au début des années 1920, mouvement qui s'est prolongé jusqu'au début des années 50 avec pour résultat une augmentation du salariat agricole et une intensification des conflits sociaux suite à certaines dépossessions abusives.

Sur le plan du niveau de vie, il y a lieu de retenir un accroissement de la circulation monétaire et des revenus des travailleurs salariés, mais aussi un déplacement d'une partie de la main d'œuvre traditionnellement occupée dans la production vivrière, avec pour conséquence une baisse de la production et une augmentation des prix. Dans l'ensemble, étant donné les conditions externes et internes sur la période 1920-1969, à savoir la grande dépression des années 30, suivie de la seconde guerre mondiale et la dure période politique de dictature des années 60, la population en croissance n'a pas connu dans l'ensemble une amélioration de son niveau de vie, en dépit des avancées positives au cours d'une partie des années 20 et 50, dues aux prix

internationaux, à la hausse et à l'amélioration des termes de l'échange. Comme le prévoit la théorie de la croissance extensive, l'économie a enregistré quand même quelques changements, comme une timide mais certaine urbanisation, la modernisation de certaines infrastructures et la mise en place de quelques usines agro-industrielles, ce qui a contribué à l'élargissement de la classe moyenne. A la fin des années 60, toutefois, la structure de l'économie n'était pas fondamentalement différente de celle des années 20, mais la population avait plus que doublé. Il en est de même avec les exportations dont le volume était nettement plus faible. La baisse des exportations par habitant, qui a correspondu à un mouvement de fermeture de l'économie sur elle-même, est l'un des facteurs explicatifs du rachitisme des forces productives en Haïti à la veille des années 70 où va être mise en branle une tentative de modernisation sous la houlette des bailleurs de fonds internationaux. En 1972, le PIB par tête exprimé en valeur de 1970 est de US\$ 111 en Haïti, comparé à US\$ 214 en Bolivie (l'avant dernier en terme de PIB per capita), US\$ 289 pour le Honduras, et US\$ 422 pour la République Dominicaine. La Banque Mondiale estimait le taux de pauvreté absolue en 1970 à 74 % selon une estimation basse et à 88 % selon une estimation haute.

Le tableau synoptique qui suit présente les principaux facteurs qui ont déterminé, sur le plan économique, le très faible niveau de développement d'Haïti jusqu'au dernier quart du vingtième siècle. Ces facteurs continuent d'avoir une influence négative sur l'économie.

QUELQUES DETERMINANTS ECONOMIQUES (HISTORIQUES) DE LA GRANDE PAUVRETE EN HAÏTI

Faits économiques	Faits économiques (suite)	Résultats
<p><i>Système Economique</i></p> <p>1--Système mixte en termes de structures de propriété foncière et de relations de production entre 1804 et la deuxième guerre mondiale : grande propriété demeure importante en terme de surface sans contrôle de la force de travail // petite exploitation dominante en termes de production et déterminante en termes de structure de production. D'où faible progression du capitalisme et faible progression des forces productives</p> <p>2-- Emergence et progression d'un système de production hybride avec prédominance d'un mode de production familial et existence d'un mode secondaire mais important de type semi-féodal (métayage) et un mode marginal peu important de type capitaliste embryonnaire (relations salariales)</p> <p>3--Réduction de l'importance des grandes propriétés et morcellement extrême de la petite propriété au 20^{ème} siècle : intensification du travail familial de faible productivité, intensification du métayage et augmentation du salariat agricole</p>	<p><i>Capital, revenus, investissements</i></p> <p>1--Prédominance au démarrage des pauvres vivant autour du niveau de « pauvreté » (au moins 90 % de la population)</p> <p>2--Faiblesse du capital financier, pénurie de monnaie, faiblesse chronique des revenus publics et taxation régressive</p> <p>3--Budget dominé par dépenses pour l'armée (50 % ou plus) et quasi-absence d'investissement public</p> <p>4---Dégradation capital physique (route, port ,système irrigation)</p> <p>5--Capacité d'investissement privé interne limitée et quasiment pas d'investissement étranger dans l'agriculture (Constitutions)</p> <p>6--Dépenses de consommation ostentatoire des catégories aisées et rachitisme des classes moyennes</p> <p>7--Pénurie de ressources humaines qualifiées et faiblesse de la formation</p> <p>8--Ostracisme des nations étrangères et mauvaises conditions du commerce international (longues périodes de baisse prix café et détérioration des termes de l'échange)</p> <p>9- Drainage capitaux par paiement indemnité à colons et dette internationale</p> <p>10—Sortie importante de capitaux au dix-neuvième et vingtième siècle par classes capitalistes</p> <p>11--Croissance démographique en présence de ressources naturelles limitées</p>	<p>1. Faiblesse du surplus interne</p> <p>2. Faiblesse de l'investissement</p> <p>3. Très faible développement des forces productives</p> <p>4. Tendance au repli sur soi de l'économie (baisse tendancielle de EXP/PIB)</p> <p>5. Croissance extensive : évolution production plus ou moins parallèle à la croissance démographique</p> <p>D'où</p> <p>6. Pauvreté et vulnérabilité touchant la majorité de la population (environ 80 %)</p> <p>7. Production permettant un revenu moyen proche du niveau de subsistance. Compte tenu de la mauvaise répartition du revenu, cela implique un niveau de vie précaire pour la majorité de la population.</p>

b) Tentative de modernisation et pauvreté : 1970- 1986

i) 1971 – 1980 : Croissance et changements structurels importants. Dans les années 70, la situation change de façon significative. A partir de 1971, le flux d'aide étrangère reprend lentement, alors que l'industrie d'assemblage pour exportations et réexportations amorce une rapide évolution. L'investissement total sur cette période représente en moyenne plus de 10 % du PIB contre seulement 6,7 % pour la période 1967/1970. Cet investissement se répartit dans une proportion d'un tiers pour le secteur public et de deux (2) tiers pour le secteur privé.

D'un autre côté, les transferts des travailleurs haïtiens à l'étranger augmentent substantiellement, poussant à la hausse la circulation monétaire dans le pays. L'augmentation de la demande interne qui accompagne ces trois phénomènes, favorise un processus embryonnaire de substitution aux importations, soutenu par une politique commerciale ayant permis l'apparition progressive de monopoles et d'oligopoles.

Dans les années 70, l'économie s'ouvre plus sur l'extérieur et enregistre un taux de croissance réelle de 4,5 entre 1970 et 1980, alors que le PNB par habitant croît au rythme de 3 % pour atteindre en 1980 le chiffre de US \$ 215 aux prix constants de 1976. Cette phase de croissance apporte avec elle des changements structurels importants, des contradictions internes et des désarticulations qui vont atteindre leur point culminant au début des années 1980. L'accroissement du PIB a été favorisé par l'amélioration globale des termes de l'échange et du pouvoir d'achat des exportations sur la période 1976/1980 par rapport à 1970/1975.

Alors que des transformations d'importance s'opèrent dans la structure de l'économie, l'agriculture évolue à un rythme très lent, sauf dans la branche de la riziculture. L'offre alimentaire ne réussit plus à suivre le rythme de la demande, avec des conséquences graves pour l'économie urbaine sous la forme d'une inflation des prix alimentaires (10 % en moyenne annuelle) et pour l'économie rurale, qui, bloquée par des rigidités structurelles, ne peut pas tirer profit de ces hausses de prix à travers une augmentation du volume de production commercialisable par ménage rural ; et enfin pour l'économie haïtienne dans son ensemble qui affecte une part de plus en plus importante de ses ressources en devises à l'importation de produits alimentaires dont l'habitude de consommation devient quasiment irréversible.

ii) 1981 – 1986 : Crise économique et changement de régime politique. Les flux de capitaux externes qui avait repris depuis la première moitié des années 70 ont financé le déficit courant de la balance des paiements jusqu'au début des années 80. Toutefois, l'aggravation des déficits budgétaires à partir des années 80 dans un contexte international de récession, due en partie au deuxième choc pétrolier, la chute du prix du café, les désastres naturels et en partie aux décisions de politique économique, a affaibli l'économie qui a enregistré pour la première fois depuis 1920 une légère dépréciation de la monnaie nationale. Dans ce contexte de crise exacerbée par l'abattage des porcs créoles et l'arrêt des exportations de bauxite en 1982, la migration interne et externe a joué le rôle de soupape pour la survie des ménages.

L'incapacité du gouvernement de Jean-Claude Duvalier à approcher cette crise de façon sérieuse, la déliquescence idéologique du régime, la concentration du pouvoir entre les mains de la famille présidentielle et d'une poignée de ministres et l'intensification de la corruption qui s'en est suivie, ainsi que la montée du mécontentement populaire canalisé par certains secteurs de

l'Eglise Catholique, ont conduit à la chute du régime des Duvalier et à l'ouverture d'une nouvelle ère économique caractérisée par la libéralisation commerciale et financière.

Sur le plan de la pauvreté, l'évolution de la situation peut être synthétisée, comme suit : dans les années 70, la croissance a provoqué une réduction du taux de pauvreté absolue, notamment dans les villes, ce qui n'a pas empêché certains groupes minoritaires vulnérables d'avoir, sans doute, enregistré une détérioration de leur niveau de vie à cause de l'inflation qui a caractérisé les secteurs de l'alimentation, du logement et du transport. Dans la première moitié des années 80, le revirement de la situation économique a provoqué un mouvement inverse à travers l'augmentation du chômage en ville, et à travers la baisse des prix du café, la détérioration des termes de l'échange et la perte du cheptel porcin en milieu rural. Cependant, dans l'ensemble, il est possible d'affirmer avec toute la prudence nécessaire, que le taux de pauvreté absolue a baissé entre 1970 et 1987, comme le montre le tableau 3. Compte tenu des changements structurels et de la dépendance accrue durant cette période, un pourcentage plus important de ménages s'est sans doute retrouvé en situation de vulnérabilité.

c) La raison fondamentale de la reproduction de la pauvreté : 1987-2003

En 1950, Haïti se positionnait à la dernière place au classement des revenus per capita parmi les pays d'Amérique. Elle a gardé la même place depuis, alors que l'écart s'agrandissait entre elle et les autres pays entre 1950 et 1980. C'est donc sur une toile de fond faite de rachitisme économique et de retards importants au niveau de tous les indicateurs socio-économiques, qu'Haïti a abordé un cycle long de stagnation et de difficultés énormes à partir de 1981.

Une croissance négative de la valeur ajoutée. L'investissement total a représenté en moyenne 17 % du PIB. Pour un pays au niveau de développement aussi faible, la croissance obtenue à partir d'un tel taux d'investissement aurait dû être beaucoup plus élevée, c'est-à-dire de l'ordre d'au moins 4 à 5 % par année si la productivité était plus élevée. L'évolution du taux d'investissement et celle de la croissance du PIB pour la période 1980/2000 sont présentées dans le tableau 10 :

Tableau 10

INVESTISSEMENT EN POURCENTAGE DU PIB ET CROISSANCE DU
PIB EN % : 1980-2000

(Prix constants)

	1980/1987	1988/1991	1992/1994	1995/2000	2001/2003	1987/2003
Taux invest .	18,0 %	17,2	13,9	18,7	13,9 à 14,5	17,0
Taux moyen crois. PIB	-0,84 %	0,02	- 7,15	3,71	-0,41	-0,11
Taux moyen crois. pop.	2 %					
Tx. moy.crois. PIB par hab.	-2,84 %	- 2,02	-9,15	1,71	-2,41	-2,11
Taux moyen crois. cons.	3,50 %	1,19	-1,88	11,6	-1,32	3,17
Tx. moy. Cr.	1,50 %	-0,81	-3,88	9,6	-3,32	1,17
Cons.par hab.						

Sources: FMI et IHSI et calculs du consultant

Notes : Pour la période 2001/2003, le taux d'investissement a été estimé par le consultant sur la base de données de comptes nationaux (Bâtiments et travaux publics) et de données d'importations (machines et matériels de transport etc.) déflatées par le taux de change de 5 gourdes pour 1 US\$, les estimations de l'IHSI étant jugées beaucoup trop élevées, soit entre 33 et 35 % du PIB en valeurs constantes de 86/87.

Comment donc expliquer des performances aussi médiocres ? Sommairement, on peut mentionner les facteurs suivants :

1) La composition du financement externe, où l'humanitaire, l'appui à la balance des paiements, c'est-à-dire la consommation courante de produits importés, les secteurs sociaux, comptent pour une part importante sans contribuer pour beaucoup à la croissance ;

2) La composition de l'investissement réalisé par le Trésor Public qui cache un volume non négligeable de dépenses courantes ;

3) Les changements importants dans le cadre macroéconomique, notamment au niveau de la politique commerciale qui a consacré l'ouverture de l'économie. Ces changements ont conduit, dans un contexte politique défavorable, à un certain attentisme du secteur privé quant à l'investissement industriel et à une forte concentration du capital dans le domaine commercial, dont l'effet multiplicateur a été plus faible que celui du secteur secondaire.

4) La très faible productivité du secteur agricole, qui constitue encore près du tiers du PIB, mais dont les capacités d'adaptation aux nouvelles conditions du marché se sont révélées très limitées. L'ensemble de ces facteurs peut être synthétisé dans la notion d'une productivité extrêmement faible qui se traduit par un rendement dérisoire par rapport au capital investi.

d) Les causes spécifiques de la reproduction de la pauvreté

Les causes de la persistance d'un taux de pauvreté élevé entre 1981 et 2000 ainsi que de l'augmentation du taux de pauvreté entre 2000 et 2003 sont mécaniquement liées au ralentissement de la croissance dû à la chute des investissements, à la baisse de la productivité et des exportations.

Cependant, cette relation mécanique doit être mise dans un contexte socio-politique particulièrement néfaste pour la croissance. La croissance négative du PIB, avec ses conséquences en terme de chômage, est due à cinq types de causes :

- i) La poursuite de certaines tendances longues à effets néfastes sur la production.
- ii) Un contexte socio-politique néfaste pour les investissements et une gouvernance débile et erratique.
- iii) L'impact de chocs exogènes ayant affecté directement et durablement certains secteurs.
- iv) Les politiques d'ajustement structurel partiellement appliquées dans un contexte politique inapproprié.
- v) Les effets du marché international.
- vi) La forte réduction de l'aide internationale et la politique macro-économique inflationniste dans un contexte de croissance négative entre 2000 et 2003.

e) L'influence des tendances lourdes de l'économie

La poursuite de certaines tendances longues à effets néfastes sur la production

Dans cette catégorie de causes, il est important de souligner pour les années 80 et 90 les phénomènes suivants:

L'émiettement continu des propriétés couplé à la stagnation technologique ont conduit à l'incapacité à créer de nouveaux emplois productifs dans l'agriculture, constituant un important facteur (*push*) de migration.

La dégradation de la qualité du sol et l'érosion notamment en montagne ont contribué à faire baisser la productivité et même à provoquer des rendements décroissants affectant ainsi les revenus.

La croissance démographique dans une économie à croissance négative

L'accélération dans les années 90 de la tendance à la baisse de la production et des exportations de café amorcée dès les années 1880. Le café est pourtant demeuré la denrée principale d'exportation du pays, ce qui atteste d'une forte chute des revenus des producteurs compte tenu du faible niveau des cours internationaux.

La fuite de cerveaux par l'émigration de professionnels et de techniciens qualifiés affectant la productivité de l'économie Haïtienne, sa compétitivité et sa capacité à absorber l'épargne externe notamment l'assistance externe.

f) L'impact des facteurs socio-politiques

Un contexte socio- politique néfaste pour les investissements et une gouvernance débile et erratique. Sur ce plan, il suffit de mentionner les différents changements de Présidents et de gouvernements (neuf présidents et plus d'une quinzaine de Gouvernements entre 1985 et 2003), les élections avortées, contestées et ou non reconnues par des acteurs influents sur la scène politique, avec leurs conséquences multiformes sur le budget de l'état et sur le niveau de l'aide externe. Les remous politiques affaiblissent l'autorité de l'état, amenuisent les capacités de l'administration publique à travers une rotation rapide des personnels de décision et une tendance à la dégradation des salaires réels. Ainsi, les salaires de la fonction publique ont perdu deux tiers de leur valeur entre 1999 et 2003. Un tel phénomène décourage les fonctionnaires honnêtes et compétents, les porte à abandonner la carrière publique ou à multiplier les sources de revenus, engendre la corruption chez certains déjà prédisposés par ailleurs. Tout cela affecte la productivité et la qualité du service public au détriment de la population, comme peut en témoigner la situation dans les hôpitaux publics où la qualité des soins a baissé tandis qu'augmentait le niveau des frais exigés des usagés. L'accès plus difficile à des services sociaux de qualité, notamment dans le domaine des soins curatifs, a contribué à l'accroissement de la pauvreté absolue. Il faut souligner que des ONG et autres fondations ont pallié en partie le recul de l'Etat.

L'instabilité sociale et politique après 1986 a provoqué par ailleurs successivement le tassement de la croissance du secteur de la sous-traitance, sa décroissance et enfin à sa quasi-disparition sous l'effet de l'embargo, imposé à Haïti en octobre 1991, avec disparition de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects. La reprise des activités dans ce secteur n'a pas encore permis de retrouver le niveau d'emplois de la première moitié des années 80.

g) L' impact de chocs exogènes

Des chocs exogènes qui ont affecté directement et durablement certains secteurs

Il est possible de se limiter à mentionner trois évènements majeurs :

i) L'élimination du cheptel porcin au début des années 80, qui a réduit substantiellement et durablement le patrimoine des paysans et amenuisé leur capacité d'épargne. L'impact est demeuré durable parce qu'il a été accompagné d'un revirement des termes de l'échange à la même époque et suivi cinq à six ans après de la libéralisation des importations alimentaires, laquelle a soumis les produits locaux à rude concurrence.

ii) L'embargo imposé à Haïti en octobre 1991 par la communauté internationale a pratiquement affecté de façon négative l'ensemble des secteurs d'activités, tout en permettant une accumulation de richesses dans des "poches économiques" restreintes, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, connues pour leur capacité à créer des rentes de situation. Les sanctions économiques ont constitué, en soi, un facteur fondamental d'augmentation du chômage et de la pauvreté en Haïti mais aussi en cela que leurs effets ont été multipliés par la gestion économique désastreuse des différents gouvernements de facto. L'aide alimentaire concomitante a créé un effet

de dépendance durable dans l'économie, alors que les niveaux de production d'avant l'embargo n'ont jamais encore été atteints. Il faut ajouter que les entrepreneurs Haïtiens et étrangers ont gardé de cette période une perception très marquée du « risque-pays ».

iii) L'association d'Haïti et des Haïtiens au SIDA par le Gouvernement américain au début des années 80 a causé un tort non négligeable au secteur du tourisme en particulier qui ne s'en est pas encore relevé dans la mesure où le contexte social et politique est loin d'être un facteur d'attraction. Ainsi, Haïti s'est laissé distancer par tous les pays de la Caraïbe en consentant d'importants manques à gagner et même des pertes de revenus et d'emplois.

h) L'impact des politiques d'ajustement structurel

Des distorsions induites par des politiques d'ajustement structurel partiellement appliquées dans un contexte politique inapproprié. A partir de 1986, le Gouvernement Haïtien a adopté une stratégie libérale qui se voulait d'être au départ une stratégie de promotion des exportations. L'application partielle de deux programmes d'ajustement structurel (1986/87 et 1997/98) n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés. Des mouvements et phénomènes inverses à ceux espérés ont même été enregistrés.

Le fait d'avoir libéralisé le commerce international et le marché monétaire, sans avoir avancé de façon significative au niveau des autres réformes (stabilité macro-économique, privatisation des services collectifs et réforme de l'administration publique) dans un contexte socio-politique peu propice aux investissements, a conduit à l'apparition de biais ou de distorsions préjudiciables à la croissance en général et à la possibilité d'atteindre des objectifs spécifiques comme l'augmentation du taux d'exportation. Le jeu des prix relatifs, notamment l'appréciation du taux de change réel due à l'afflux de dollars, lié à l'aide externe et surtout aux transferts des migrants, ont favorisé les importations, alors que les exportations déclinaient. Face à la montée des coûts de production due à la dépréciation du taux de change (conséquence de la création monétaire excessive liée aux déficits budgétaires) et à la perte d'efficacité des services collectifs, les salaires réels en chute libre ont constitué le principal facteur de compétitivité du secteur d'exportation. Du côté du secteur informel urbain, l'afflux de nouveaux migrants a fait baisser le revenu moyen, surtout des actifs dépourvus de qualification. Dans le secteur agricole, la migration externe et interne a causé une hausse des salaires de la main-d'œuvre composée surtout de très petits producteurs et de travailleurs sans terre, alors que les importations alimentaires maintenaient une forte pression sur les prix réels des produits alimentaires locaux. Exprimés en dollars, ces prix n'ont pratiquement pas varié depuis l'année 1980. Les producteurs employeurs ont donc été pris dans un effet de ciseaux, qui a amenuisé leurs revenus et fait éventuellement baisser la demande de main-d'œuvre. Dans ce contexte morose, seuls les transferts courants et les emplois créés à tous les niveaux de la chaîne commerciale à partir des importations ont constitué une contrepartie positive.

i) Les effets du marché international

Des prix du café faibles pour une production déclinante et des termes de l'échange peu encourageants. Traditionnellement, les cycles à la hausse de l'économie Haïtienne sont liés aux

phases ascendantes des cours internationaux du café, dans la mesure où depuis plus d'un siècle les exportations enregistrent une tendance à la baisse. Dans les années 90, la baisse de la production s'est accélérée dans un contexte international caractérisé par des prix extrêmement faibles, ce qui a renforcé la déprime des revenus.

Les phases de hausse des cours internationaux signifient en général pour Haïti une nette amélioration des termes de l'échange. Or, depuis l'année 1985, aucune phase réellement ascendante n'a été enregistrée, alors qu'à partir de 1999, il s'est manifesté une tendance à la détérioration des termes de l'échange pour Haïti en dépit de faibles mouvements à la hausse sur la période 1987-2003. Sur la base 100 en 1976, l'indice des termes de l'échange valait 102 en 1987, 89 en 2000 et 87,7 en 2003. Le mouvement à la baisse est continu depuis l'année 2000 et le cycle négatif des termes de l'échange amenuise le PIB dans un contexte marqué par le peu de dynamisme du volume des exportations.

j) L'impact de la conjoncture politique à partir de 2001

La surdétermination du politique, la forte réduction de l'aide internationale et l'impact de la politique macro-économique inflationniste

Le niveau de l'assistance externe a suivi la tendance de la politique tout comme pendant la période 1986-1995 : très forte progression en 1995 suite à l'embargo et au retour du gouvernement constitutionnel, niveau élevé par rapport à la tendance longue entre 1996 et 1998, niveau moyen en 1999 et tendance très nette à la baisse à partir de 2000. Le volume total des investissements s'en est trouvé fortement affecté avec des conséquences néfastes pour la croissance et l'emploi. L'assistance bilatérale canalisée par les ONG contribue peu, de par sa nature, à la croissance à court terme. Le tableau 11 montre l'évolution de l'assistance externe :

Le PIB a reculé de plus de 5 % entre 2000 et 2003, ce qui correspond à une régression de plus de 10 % du PIB par tête. La hausse moyenne des prix de plus de 85 % entre 2000 et 2003 et une dépréciation nominale de plus de 110 % sur la même période, ont fortement érodé le revenu de la majorité des ménages. Le salaire minimum officiel est resté fixé à 70 gourdes depuis l'année 2000. Or il sert aussi de référence pour le calcul des salaires et l'établissement des marges pour la rémunération du travail des entrepreneurs du secteur informel. Dans la fonction publique, qui est le plus grand employeur du secteur formel, le salaire moyen en 2003 équivaut à environ le tiers de sa valeur de mai 1999, mois où a été réalisé le dernier ajustement des barèmes.

Tableau 11

EVOLUTION DE L' AIDE EXTERNE A HAÏTI

(US\$ millions)

Années	Montants	Années	Montants
1985	139	1994	113
1986	141	1995	611
1987	167	1996	427
1998	142	1997	378
1989	136	1998	371
1990	172	1999	330
1991	193	2000	266
1992	85	2001	170
1993	100	2002	136
		2003	97

Sources : Calculs du consultant à partir de données de la balance des paiements pour 1985/1994 ; Banque mondiale pour 1995, Banque de la République d' Haïti pour 2003.

Notes : Il s'agit de montants bruts. Les montants nets sont légèrement inférieurs à cause des remboursements. Toutefois, entre 1992 et 1994, la différence est assez importante à cause de la faiblesse des rentrées due à l'embargo. Les montants nets sont de US \$ 74,1, 84,7 et 100,9, respectivement pour 1992, 1993 et 1994.

k) En guise de conclusion d'étape

Dans la matrice qui suit, sont présentés de façon synoptique les principaux facteurs qui expliquent la reproduction de la pauvreté entre 1981 et 2000 et son intensification entre 2000 et 2003.

**QUELQUES MECANISMES DE REPRODUCTION DE LA PAUVRETE EN HAÏTI
ENTRE 1981 ET 2003**

Contexte socio-politique et chocs exogènes à effets durables	Politiques économiques et Résultats obtenus	Mécanismes de reproduction et facteurs d'atténuation de la pauvreté
<p>1-Instabilité politique 1983-2003</p> <p>2-Faiblesse administration publique</p> <p>3-Mauvaise gouvernance</p> <p>4-Corruption</p> <p>5-Centralisation des décisions</p> <p>6-Centralisation des ressources</p> <p>7-Embargo 1991-1994</p> <p>8-Peste porcine et abattage du cheptel porcin (1980-1983)</p> <p>9-Sida et stigmatisation d'Haïti (1980-1983)</p> <p>10-Niveau anormalement élevé assistance externe (1986, 1987, 1995, 1996) et baisse progressive assistance externe (1997-2003)</p>	<p>1. Libéralisation du commerce international (1987 et 1997)</p> <p>2. Libéralisation du secteur financier</p> <p>2.1. Fixation libre des taux d'intérêt (1987)</p> <p>2.2. Libre circulation des capitaux (1987)</p> <p>2.3. Comptes bancaires en dollars (1990)</p> <p>3. Réforme administration publique non réalisée</p> <p>4. Décentralisation non initiée</p> <p>Résultats</p> <p>1. Baisse investissements hors commerce</p> <p>2. Baisse production agricole et élevage per capita ainsi que des exportations agricoles et industrielles</p> <p>3. Baisse ratios Exportations /PIB et exportations/importations</p> <p>4. Détérioration gestion entreprises publiques, baisse productivité, augmentation inefficacité et décalage entre offre et demande</p> <p>5. Augmentation des prix de revient hors salaire</p> <p>6. Déficit publics et financement monétaire des déficits</p> <p>7. Baisse de l'épargne publique et très forte dépendance vis-à-vis de l'aide internationale pour les investissements.</p> <p>8. Fuite de capitaux, dollarisation</p>	<p>1. Reproduction de la pauvreté</p> <p>1.1. Stagnation de l'économie et baisse du PIB par habitant</p> <p>1.2. Augmentation des prix et dépréciation du taux de change (taux d'inflation supérieur au taux de dépréciation)</p> <p>1.3. Baisse des salaires de base urbains et des revenus moyens par actif du secteur informel urbain</p> <p>1.4. Détérioration de la répartition du revenu en milieu urbain</p> <p>1.5. Augmentation du taux de chômage et du sous-emploi urbains</p> <p>1.6. Baisse des prix réels des produits agricoles et baisse des revenus des exploitants agricoles</p> <p>1.7. Baisse demande de main-d'œuvre rurale</p> <p>2. Atténuation de la pauvreté</p> <p>2.1. Augmentations revenus en dollars pour des milliers de familles à partir des transferts</p> <p>2.2. Hausse des salaires ruraux saisonniers</p> <p>2.3. Amélioration de la répartition en milieu rural</p> <p>3. Facteurs de reproduction de la pauvreté plus forts en intensité que facteurs d'atténuation</p>

Chapitre IV

POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE EN HAÏTI

1. Approche méthodologique

Pour une approche structuraliste

Il est préconisé dans ce rapport d'adopter l'approche de l'économiste Graham Pyatt, pour qui le meilleur moyen d'élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté consiste à adopter une approche structuraliste de l'analyse de la pauvreté (CNUCED 2002). Cette approche comporte trois caractéristiques de base. Tout d'abord, elle repose sur le point de vue selon lequel le niveau de vie des ménages est lié à la création et au maintien des moyens de subsistance. L'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté devrait donc chercher d'abord à comprendre comment les ménages appartenant à différents groupes socioéconomiques obtiennent leurs moyens de subsistance. Deuxièmement, elle replace la création et le maintien des moyens de subsistance des différents groupes au sein de la structure de l'économie, qui englobe aussi bien la production que les relations institutionnelles entre ménages, secteur des entreprises et pouvoirs publics. Cela permet de mettre l'accent sur l'influence de facteurs tels que la structure sectorielle et régionale de l'économie, l'importance des secteurs formel et informel et des rapports entre les deux, la contribution du capital et du travail à la valeur ajoutée et l'influence des politiques macroéconomiques. Une fois la structure de l'économie et les interactions entre les différents groupes et secteurs établis, il est possible de comprendre comment sont déterminés les niveaux de vie et leurs variations. Troisièmement, l'approche examine les liens qui existent entre la structure de l'économie et le reste du monde, ce qui permet de prendre en compte l'aide internationale, les flux de capitaux privés, les remboursements de dettes et les flux commerciaux dans l'analyse de la création et du maintien des moyens de subsistance au niveau national.

Cette approche implique l'adoption d'un cadre à plusieurs niveaux (micro, macro et méso-économique) afin de localiser les causes de la pauvreté, qui vont des caractéristiques des ménages jusqu'aux conditions macroéconomiques et au contexte mondial en passant par la structure de la mésoéconomie. Elle débouche sur le rôle fondamental que doivent jouer la création d'emplois et les marchés de l'emploi dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

2. Croissance économique et réduction de la pauvreté

Enclencher un processus durable pour sortir du « piège de la pauvreté »

Dans son rapport annuel de 2002 intitulé « Echapper au piège de la pauvreté », la CNUCED a mis l'accent sur l'existence d'un « piège de la pauvreté » dans les « Pays les Moins Avancés (PMA) ». Alors qu'une augmentation durable du revenu moyen a des effets

considérables sur la réduction de l'incidence et de la gravité de la pauvreté, la pauvreté généralisée constitue en elle-même une contrainte majeure qui pèse sur la croissance économique durable et sur la transformation structurelle qui sont nécessaires pour que l'augmentation de revenu soit obtenue.

L'approche stratégique consiste à sortir du piège, c'est-à-dire du cycle de stagnation économique et à provoquer un déclic vers la croissance durable.

Les comparaisons internationales réalisées montrent que les possibilités de réduction de la pauvreté sont importantes si l'augmentation du revenu et de la consommation privée moyenne sont soutenues dans le temps. Ainsi, le rapport de la CNUCED mentionne que :

- pour un pays dont la consommation moyenne par habitant est de 400 dollars par année, on peut s'attendre à ce que 65 % de la population vive avec moins d'un dollar par jour. Si la consommation moyenne double à 800 dollars par an, on peut s'attendre à ce que moins de 20 % de la population vive au-dessous du seuil international de pauvreté d'un dollar par jour.

- pour un PMA d'Asie, où 68 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour, avec une consommation privée moyenne de 2,20 dollars/jour, un doublement de la consommation privée moyenne par habitant pourrait réduire l'incidence de la pauvreté à 21 %.

La croissance plus importante que la redistribution dans un premier temps.

L'objectif de réduction de la pauvreté, poursuivent les auteurs du rapport, dans le cas de la pauvreté généralisée, doit se baser essentiellement sur l'augmentation des capacités de production de l'économie, dans la mesure où les ressources disponibles, même quand elles sont réparties de manière moins inégale, sont à peine suffisantes ou sont carrément insuffisantes pour permettre la satisfaction des besoins de base de l'ensemble de la population. Les politiques de redistribution s'avèrent utiles, notamment en matière de réduction de la pauvreté extrême, mais ne sauraient avoir qu'un succès limité en l'absence d'une forte croissance économique. La pauvreté ne peut être réduite sur une grande échelle qu'au moyen d'une croissance économique forte et durable. Mais même dans ce cas, note la CNUCED, la réduction de la pauvreté est plus étroitement liée à l'augmentation de la consommation privée par habitant qu'à l'accroissement du PNB par habitant. Le présent travail va dans la lignée de la CNUCED quant à l'importance primordiale de la croissance durable tout en soulignant que, dans le cas d'Haïti, la réduction de l'incidence serait particulièrement renforcée par un accroissement de la consommation non attribuable au PIB, étant donné l'importance des transferts privés courants dans le revenu d'un grand nombre de ménages.

La croissance sur le long terme dépend elle-même de l'investissement, de l'importance et de la qualité du capital humain, de la productivité et de l'intensité dans l'emploi de la technologie utilisée. L'investissement de son côté dépend, dans un PMA, en grande partie de l'épargne externe.

3. Déterminants de la croissance et pauvreté en Haïti : résultats empiriques

a) Importance de l'éducation, de la fécondité, de la démocratie et de la bonne gouvernance

En 1998, la Banque Mondiale a publié un rapport sur le thème de la pauvreté rurale en Haïti dans lequel les auteurs ont tenté de mesurer l'influence d'un certain nombre de variables sur le taux de croissance du pays et de simuler différents scénarios de croissance (Banque Mondiale, 1998, Vol.I). L'analyse se fonde sur deux propositions : tout d'abord, le taux de croissance du revenu par habitant est considéré comme dépendant (positivement ou négativement) du niveau d'éducation des personnes (+), du taux de fécondité (-), de l'intensité des distorsions dans l'environnement politique intérieur (-), et de la force de la suprématie du droit et de la bonne gouvernance (+). En second lieu, étant donné les niveaux initiaux d'éducation, de fécondité et de l'environnement politique, le taux de croissance du revenu par habitant sera d'autant plus élevé, que le niveau initial de revenu par habitant⁵ est faible.

Les estimations permettent entre autres de comprendre quels seraient les changements politiques essentiels pour augmenter le revenu par habitant et réduire la pauvreté. Par exemple, (a) une année de plus d'assiduité scolaire moyenne des garçons augmenterait la croissance économique par habitant de 1,3 pour cent, (b) un taux de fécondité de un 1 % plus faible augmenterait la croissance économique par habitant d'environ 1,1 pour cent, (c) 1 pour cent de moins de consommation publique augmenterait la croissance économique par habitant de 0,8 pour cent, (d) une amélioration d'un point dans l'ordre public – du niveau actuel au niveau suivant dans un indice qui va de un à sept – augmenterait la croissance économique par habitant de 0,5 pour cent, et (e) une amélioration d'un point dans l'indice de démocratie – du niveau actuel au niveau suivant dans un indice qui va de un à sept – augmenterait la croissance économique par habitant d'environ 0,5 pour cent du PIB.

Le rapport souligne que du fait de l'ampleur et de la sévérité de la pauvreté en Haïti, il faudrait de solides taux de croissance d'au moins 5 pour cent pour réduire la pauvreté. Un calcul approximatif, basé sur des simulations de croissance, révèle qu'un taux de croissance global de 3 pour cent ferait seulement baisser la pauvreté rurale de 81,1 à 76,7 pour cent sur 10 ans.⁶ Cela étant, un taux de croissance de 5 pour cent pourrait faire tomber la pauvreté à 67,7 pour cent, ce qui, bien qu'il s'agisse encore d'un pourcentage très élevé, ferait sortir de la pauvreté environ 650.000 personnes rien que dans les zones rurales. Sur une base nationale, cette réduction de la pauvreté pourrait même être encore plus élevée.

⁵ Le modèle utilise des spécifications présentées à l'origine par Barro (1991 et 1997) pour estimer les déterminants de revenu moyen par habitant.

⁶ Ces simulations approximatives utilisent des données provenant des l'Enquête de conditions de vie en milieu rural (pou zones rurales seulement). Elles se basent sur des taux de croissance de 1 et 3 pour cent pour les dépenses de consommation par habitant (variable de remplacement pour le revenu) et elles prennent comme hypothèses un taux de croissance de 2 pour cent de la population et une distribution égale du revenu. Ceci signifierait un taux de croissance économique de 3 et 5 pour cent pour le pays.

b) Complémentarité entre secteurs public et privé pour un taux d'investissement élevé

La réalisation de ce taux de croissance économique ne sera pas facile, mais elle est possible, selon les auteurs du rapport qui se basent sur le fait qu'au cours des années 70, Haïti a connu régulièrement des taux de croissance annuels relativement élevés grâce au dynamisme du secteur privé dans les exportations de cultures agricoles et des usines d'assemblage, soutenues par l'investissement du secteur public dans l'infrastructure.⁷

La réalisation de taux de croissance économique plus élevés (que celui des années 90) exigerait une augmentation importante de l'investissement privé pour venir en complément du programme d'investissement du secteur public qui est maintenant financé par l'assistance extérieure. Les auteurs du rapport notent que vers la fin des années 70, le coefficient de l'investissement par rapport au PIB était d'environ 19 pour cent.

Outre le maintien d'un cadre macro-économique stable, l'exécution du programme de capitalisation, en particulier des télécommunications, de l'électricité, du secteur de l'eau et des ports et aéroports, dynamiserait l'investissement privé. Le rapport de la Banque Mondiale est en faveur de la privatisation des entreprises publiques après avoir établi le constat que le contrôle par l'Etat de ces services et d'autres, a fait dérailler le développement du secteur privé et a imposé d'importants coûts économiques et sociaux, du fait que les entreprises publiques ont été mal gérées et ont échoué à fournir les services adéquats. Enfin, la privatisation serait également un signe de l'engagement du Gouvernement à redéfinir le rôle de l'Etat et à moderniser l'économie.

4. Esquisse d'une stratégie de croissance pour Haïti : 2004-2015

Le faible niveau de développement se traduit entre autres phénomènes par un taux de chômage urbain et un taux de sous-emploi global extrêmement élevé. Le taux de chômage équivalent avoisine les 55 % de la population active et la migration externe constitue une des principales voies de survie pour un nombre croissant de ménages. Un vigoureux effort vers la croissance s'avère donc nécessaire pour améliorer le niveau de vie de la population et pour une sortie progressive de la pauvreté.

a) Les objectifs sur le long terme

Les objectifs du millénaire établis par les Nations Unies prévoient une réduction de moitié de la pauvreté extrême pour les pays pauvres. Le rapport national sur les objectifs du millénaire préparé par le PNUD estime que « l'atteinte de l'objectif en 2015 est peu probable. Des progrès sont réalisés mais ne sont pas soutenables parce que dépendant de processus non maîtrisés localement » (Laleau 2003). Considérant le caractère généralisé de la pauvreté en Haïti -au moins 65 % de la population en 2003 selon les estimations de ce rapport à partir des données nationales- et compte tenu du recul de plus de trois années enregistré par rapport à l'année 2015, il est

⁷ Ce regain de croissance a cependant été de courte durée du fait que le Gouvernement intervenait de plus en plus, même si modérément, en imposant des politiques financières et commerciales qui imposaient des restrictions au secteur privé et qui défavoriseraient les exportations.

estimé plus réaliste d' avoir comme objectif la réduction de 40 % du nombre de familles vivant en situation de pauvreté absolue et de pauvreté extrême. Un taux de croissance réelle de 6 à 7 % par année serait nécessaire pour atteindre cet objectif à l'horizon 2015. Une amélioration de la distribution du revenu (baisse du coefficient de Gini) permettrait d'atteindre un objectif plus élevé. Cependant, le présent rapport ne table pas sur une telle tendance étant donné les conditions structurelles de l'économie dont un fort excédent de main d'œuvre et un secteur commercial relativement concentré.

En dépit de la prudence nécessaire au regard des performances historiques peu reluisantes en matière de croissance sauf pour une partie des années 70, il est mécaniquement requis un taux moyen de croissance réelle élevé (6 %) sur les prochaines douze années ce qui, avec un taux de croissance de 2 % de la population, assurera une augmentation moyenne du produit par habitant de 4 % par année. Le PIB par habitant passerait de US \$ 425 en 2003 à près de US \$ 680 en 2015. En y ajoutant les transferts courants selon leur poids relatif actuel (environ 25 % du PIB), le revenu per capita atteindrait la somme de US \$ 850. Un taux de croissance de 6 % exigerait un taux d'investissement de 20 à 21 % du PIB pour un rapport capital-produit de 3,33 à 3,5. Tout niveau de productivité plus faible impliquerait, pour atteindre le même taux de croissance, un taux d'investissement beaucoup plus élevé. A partir des données de 2003, l' on peut évaluer les besoins en investissement dans une fourchette de 680 à 715 millions de dollars US annuels. En fonction d'un ratio fiscal qui devrait atteindre 12 % du PIB et compte tenu des besoins d'ajustement à la hausse des dépenses de fonctionnement (notamment les salaires), l'Etat haïtien pourrait affecter 20 à 22 % de son budget à l'investissement soit US\$ 80 à 90 millions. L'assistance externe nécessaire à l'investissement devrait par conséquent être, selon les scénarios, de l'ordre de US\$ 590 à 635 millions par année sur les prochaines douze années. Enfin, il est pris comme hypothèse pour le scénario sélectionné une élasticité taux de croissance-taux de pauvreté de 1,5 % et une élasticité taux de croissance-taux de création d'emplois de 1,2 %

b) Les contraintes et orientations de base

Sur le plan interne, les caractéristiques incontournables du pays et les conditions de départ sont: une base naturelle relativement faible et en érosion constante, une pression démographique très élevée, un système de tenure inadapté et anti-économique, une population peu scolarisée, peu préparée aux exigences d'une modernisation économique, et en mauvaise santé, une administration publique sous qualifiée et à très faible productivité, un système judiciaire peu rassurant, un réseau d'infrastructures nettement insuffisant.

Sur le plan national, l'état de sous-développement chronique et le retard pris par la nation haïtienne n'a pas empêché une intégration de plus en plus évidente, mais non moins dépendante au marché international. La construction d'une nation moderne suggère qu'il y a lieu de pousser cette intégration, par la remontée des échanges commerciaux de transformer ses facteurs négatifs en facteurs positifs, tout en préservant l'identité culturelle et la base économique de la République d'Haïti.

Dans l'ensemble, le faible dynamisme des exportations (baisse du ratio exportations/PIB) fait d'Haïti un partenaire plutôt passif et certainement dépendant dans les échanges internationaux. Il

faut donc dynamiser le pays par le développement de ses exportations, ainsi que par un usage plus productif de l'aide externe et des ressources transférées par la diaspora.

Les contraintes internes et externes imposent sans conteste une marge de manœuvre relativement réduite à la nation dans ses choix de stratégies et de politiques de développement. Les décideurs devraient donc prioriser, dans l'agriculture et dans l'industrie, les sous-secteurs et branches qui permettent de maximiser l'emploi, d'acquérir et/ou d'économiser des devises, dans le cadre d'une économie compétitive, c'est-à-dire sans une sur-protection de l'économie nationale.

c) Les secteurs de production prioritaires et les infrastructures

Il est difficile d'évaluer de manière précise la contribution de chaque secteur à la croissance sur la période d'analyse de 12 années vu l'absence d'un modèle économétrique. Toutefois compte tenu des parts relatives actuelles dans la valeur ajoutée, de la répartition de l'emploi et de la migration rurale-urbaine, il est possible d'avancer des ordres de grandeur : le secteur agricole contribuerait pour environ 25 % de la croissance globale, contre 35 % pour le secteur secondaire et 40 % pour le secteur tertiaire.

i) Le secteur agricole. Le nombre important d'actifs occupés dans le secteur agricole (plus de 1,5 millions de personnes et 50 % de la population active), la nécessité d'un maximum d'indépendance alimentaire, la surface disponible limitée, la pression de la population et l'exigence d'une allocation optimale des devises imposent le choix d'une agriculture intensive dans les plaines orientée essentiellement vers la production de produits vivriers pour la consommation interne. L'objectif pour ce secteur (environ 26 % du PIB), grâce à l'augmentation de la productivité par unité de surface cultivée, est d'assurer l'alimentation de la population haïtienne. Dans les montagnes, l'emphase doit être mise sur la reprise de l'agriculture d'exportation (café, fruits et légumes) jusqu'à la limite maximale qu'autorisent les ressources physiques et technologiques utilisées, ceci en respectant les normes techniques conformes à la protection des sols et de l'environnement. Les marchés d'exportation visés sont minoritairement les marchés externes, particulièrement en ce qui concerne les fruits et légumes, et majoritairement le marché touristique. La branche caféière devra faire l'objet d'une attention soutenue dans le sens de sa réorientation déjà amorcée vers les marchés les plus rémunérateurs que représentent les marchés dits « gourmets » et « équitables ».

De plus, en montagne, les dépenses publiques et l'aide internationale orientées vers la protection de l'environnement, en assurant des emplois et un revenu minimum aux paysans pendant toute l'année, agiraient comme un élément de subvention pendant la période de transition des cultures érosives aux cultures d'exportation mieux adaptées à l'environnement.

La baisse de l'offre alimentaire et de l'auto-consommation en montagne devrait être compensée en partie au moins par l'augmentation de l'offre vivrière en plaine, ce qui implique une intensification des échanges commerciaux entre plaines et montagnes, et l'augmentation du degré de monétisation de l'économie paysanne avec, à terme, des conséquences positives sur l'épargne en milieu rural. Il est certain que dans les premières années les importations alimentaires devraient aussi augmenter; mais ce serait le prix à payer pour assurer l'avenir à long terme du pays. L'augmentation de la productivité du secteur vivrier ne devrait pas affecter les producteurs sous la forme d'une chute des revenus réels. L'accroissement de la demande urbaine et de la demande rurale additionnelle liée

aux dépenses publiques permettrait une hausse du revenu pour les producteurs, même avec une augmentation des importations alimentaires.

L'investissement dans les activités non agricoles devra constituer un axe majeur du développement rural, de façon à développer l'emploi rural non agricole et à faire augmenter les revenus des ménages aussi bien non agricoles qu'agricoles. A l'instar d'un pays comme Taiwan, le travail agricole orienté vers la production vivrière, vu sa faible intensité relative en travail, devra être complété par l'emploi dans d'autres activités. D'ailleurs, il s'agit d'une tendance déjà enregistrée en milieu rural où la part du revenu agricole tend à baisser en proportion du revenu total. Pour un grand nombre de ménages, le poids relatif des revenus agricoles a diminué en faveur des transferts courants des émigrés, la plupart sur une base illégale. Cependant la migration future n'étant pas une variable contrôlée par les autorités haïtiennes, il est difficile d'en faire un élément explicite d'une stratégie de développement, quoique les transferts courants basés sur la tendance passée doivent être considérés comme une composante essentielle du flux de devises disponibles pour le pays, la devise pouvant être assimilée à un facteur de production, comme le préconisent certains économistes.

ii) Le secteur industriel. La part de l'industrie dans le PIB qui n'est que de 8 % doit augmenter substantiellement sur les douze prochaines années en vue de l'absorption progressive sur le marché du travail du stock de chômeurs et de sous-employés ainsi que des nouveaux arrivants. L'industrialisation intensive en travail et orientée vers le marché international représente la voie la moins coûteuse, vu l'abondance de la main d'oeuvre, pour dynamiser la croissance de l'économie haïtienne en complémentarité avec l'augmentation de la production et de la productivité agricole. Cette industrialisation serait, dans un premier temps, axée sur les marchés internationaux où la demande ne constitue pas une contrainte et permettrait d'augmenter la part des devises obtenues à travers les échanges commerciaux, comparativement aux transferts unilatéraux publics, qui constituent la forme la plus avancée de la dépendance.

L'optique est donc d'augmenter la participation d'Haïti au commerce international et de dynamiser en même temps le marché interne qui a peu de chances de s'accroître substantiellement à partir de ses propres paramètres d'offre et de demande. Il s'agit d'augmenter la participation du secteur de la sous-traitance internationale qui n'emploie qu'environ 25 000 personnes sur une population active de plus de 3 millions de personnes. En plus d'être pourvoyeur de devises pour les autres secteurs, la sous-traitance crée un grand nombre d'emplois indirects (souvent sous-estimés) notamment dans le transport et la restauration.

En ce qui concerne les industries de substitution d'importations, à travers la réglementation de la promotion industrielle, ne devrait être favorisées que les entreprises capables de générer un nombre important d'emplois et de réaliser des économies importantes de devises. D'ailleurs, vu la faiblesse des tarifs douaniers et l'inexistence de contingents à l'importation, seules les entreprises compétitives pourront se développer.

L'agro-industrie, grâce aux exemptions douanières normales sur les équipements et un niveau minimum de protection pour les produits finis, devrait à la fois profiter de l'accroissement de la productivité de l'agriculture et être, en même temps, un catalyseur de ce secteur à travers l'aide technique et le crédit accordés aux producteurs agricoles dans le cadre d'accords de partenariat garantis par l'Etat.

Le sous-secteur des micro-entreprises, souvent appelé secteur informel, devrait faire l'objet de l'attention des secteurs public et privé dans le cadre d'un vaste programme de coopération auquel seraient associés les bailleurs de fonds internationaux avec pour triple objectif de moderniser l'équipement, d'assurer la formation technique et administrative et de faciliter l'accès au crédit. Les micro-entreprises peuvent satisfaire une partie de la demande à la fois sur le marché interne et sur les marchés externes. Dans ce dernier cas, elles peuvent être mises en réseau ou en partenariat avec des firmes plus importantes.

iii) Le Tourisme. Dans le cadre de la stratégie de développement orientée vers la création d'emplois et l'accroissement des ressources en devises, le tourisme (pas plus de 2 % du PIB actuellement) représente un secteur d'intérêt certain. Dans le cas d'Haïti, le nombre d'emplois indirects peut être particulièrement significatif vu l'importance du secteur artisanal et la forte demande pour les produits haïtiens sur les autres marchés touristiques de la Caraïbe (République Dominicaine, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin etc.). Le volume de devises gagné et disponible pour l'investissement dans les autres secteurs sera d'autant plus substantiel que la production agricole pourra satisfaire une partie de la demande alimentaire liée au tourisme.

iv) La construction : travaux publics et logements. Le secteur de la construction (près de 8 % du PIB) se montre de plus en plus importateur direct et indirect d'intrants et de matières premières, mais utilise une main d'œuvre à la fois qualifiée et non qualifiée. Son effet multiplicateur (transport, services bancaires, assurances etc.) demeure assez important malgré ses exigences en importations, ce qui en fait un secteur prioritaire, d'ailleurs par essence lié à la croissance des autres secteurs. Le développement du secteur construction dans sa composante « travaux publics » dépendra secondairement de la structure des dépenses publiques et principalement du montant de l'aide externe affecté à la réalisation d'infrastructures. La construction d'immeubles résidentiels et de bureaux exigera, pour son plein épanouissement, que les flux de devises additionnels soient créés et que l'Etat joue un rôle incitateur à travers l'établissement des conditions de stabilité sociale et d'appui institutionnel, notamment en ce qui concerne la création et la modernisation des mécanismes de crédit.

Mis à part les travaux d'intérêt collectif, l'essentiel du financement des investissements en construction dans le secteur tourisme, qui seront très importants, devrait provenir du secteur privé.

v) Le secteur énergétique. Le déficit actuel en énergie est énorme. Le nombre de ménages n'ayant pas accès à l'électricité est de loin plus élevé que celui des ménages connectés au réseau électrique. En milieu urbain, l'offre effective d'électricité par le service public n'atteint pas 20 % de la demande résidentielle, commerciale et industrielle. Un investissement massif dans la production de l'énergie électrique est par conséquent un pré requis pour tout processus durable de croissance.

La coupe de bois pour la fabrication du charbon est un facteur majeur de la dégradation de l'environnement et de l'érosion des sols. Parallèlement à la création d'emplois non agricoles et à la subvention implicite des agriculteurs de montagnes à travers les travaux de protection de l'environnement mentionnés plus haut, il sera nécessaire de divulguer progressivement en Haïti la pratique d'utilisation de sources d'énergie alternatives (gaz propane, kérosène etc.), notamment auprès des ménages urbains qui sont les consommateurs les plus importants du charbon de bois. Pour ce faire, il faudra un programme d'éducation et un énorme programme de financement privé, appuyé et/ou subventionné par l'assistance externe, pour l'acquisition des équipements nécessaires.

Chapitre V

EN GUISE DE CONCLUSION : QUELS ROLES POUR LES DECIDEURS ?

1. Une pauvreté chronique et structurellement déterminée

La pauvreté touche environ 65 % de la population Haïtienne, c'est-à-dire la majorité de celle-ci. Il s'agit d'un phénomène prédominant autour duquel doit être axée toute la stratégie de développement de la nation et qui nous ramène aux questions essentielles de la croissance et de la productivité, de l'emploi et des revenus, de la répartition et de ses mécanismes, dans le cadre d'une économie de marché très en retard.

Il existe clairement une tendance lourde à la pauvreté en Haïti, sur laquelle est venu se greffer un certain nombre de facteurs endogènes et exogènes au cours des vingt dernières années, qui ont constitué une cause directe de la persistance du phénomène. Il est utile de rappeler :

- La mauvaise gouvernance globale, la surdétermination du politique et un cadre juridique peu encourageant pour l'investissement avec ses conséquences néfastes pour la croissance et la création d'emplois (un taux de chômage et de sous-emploi touchant plus de 55 % de la population active.

- Le rôle néfaste de l'Etat dans l'économie nationale caractérisé, outre la corruption, par la mauvaise gestion macro-économique et par l'inefficacité coûteuse des services collectifs (téléphone, électricité, eau, fret, sécurité etc.), réduisant ainsi la compétitivité des firmes haïtiennes tout en pénalisant les salaires.

- La faible productivité du secteur agricole dominé par les petits producteurs (plus de 700 000 ménages sur un peu plus de 900 000 hectares, dont une bonne partie en montagnes érodées) qui limite le développement des autres secteurs et la diversification de l'économie.

- L'absence d'une véritable stratégie de développement et la mauvaise application de deux programmes d'ajustement structurel (1986/87 et 1996/97) qui a affecté les producteurs agricoles sans réussir à dynamiser les exportations.

- Les mauvaises performances économiques ont favorisé la migration internationale et accru la dépendance des ménages vis-à-vis des transferts, lesquels ont contribué dans l'ensemble à atténuer l'intensité de la pauvreté et pour beaucoup de ménages ont permis une sortie de la situation de pauvreté.

2. Pour une croissance forte et pro-pauvre

L'objectif d'un taux de croissance élevé exige des investissements importants et donc une épargne conséquente, qui devrait provenir du secteur public haïtien, de l'aide publique au développement, du secteur privé haïtien vivant en Haïti et à l'étranger et des investissements directs étrangers. Cependant, il a été démontré aussi que, même dans le cas de la disponibilité d'une aide internationale substantielle et d'une volonté d'investir de la part des entrepreneurs privés, il se posait le problème de la capacité d'absorption et de réponse du secteur public dû à des contraintes en ressources humaines, lesquelles sont à la fois cause et conséquence des problèmes de mauvaise gouvernance.

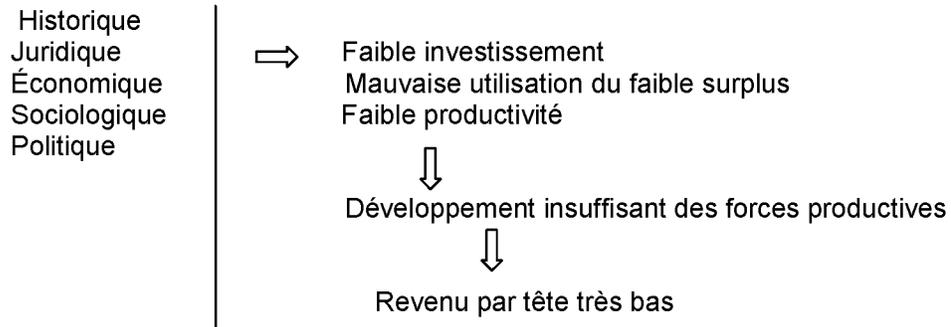
Il est intéressant à ce sujet de signaler le point de vue de l'auteur du rapport national du PNUD sur les objectifs du millénaire : « La situation du pays requiert à la fois une croissance forte et durable mais également une réduction des inégalités actuelles pour promouvoir une certaine égalité des opportunités, tout en instaurant des filets de sécurité pour les individus ou ménages pris dans le piège de l'indigence et qui ne pourront pas s'en sortir seuls. Cela ne pourra pas se faire sans un renforcement des Institutions Publiques et non Publiques c'est-à-dire, sans la mise en place d'une infrastructure institutionnelle permettant de réduire les coûts de transactions provoqués par l'instabilité institutionnelle, la montée de l'insécurité, la faiblesse du système judiciaire et le non-respect des droits de propriété, l'enclavement des zones rurales, l'absence ou la dégradation des infrastructures, la lourdeur administrative etc.. en vue d'encourager la reprise des investissements importants en qualité et en quantité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'une des premières priorités de l'aide internationale pourrait être d'accompagner (l'administration) dans la mise en place de nouveaux systèmes de régulation dans le but ultime de permettre aux bénéficiaires de reprendre à leur compte, à terme, les actions menées en leur faveur.. » (Laleau 2003)

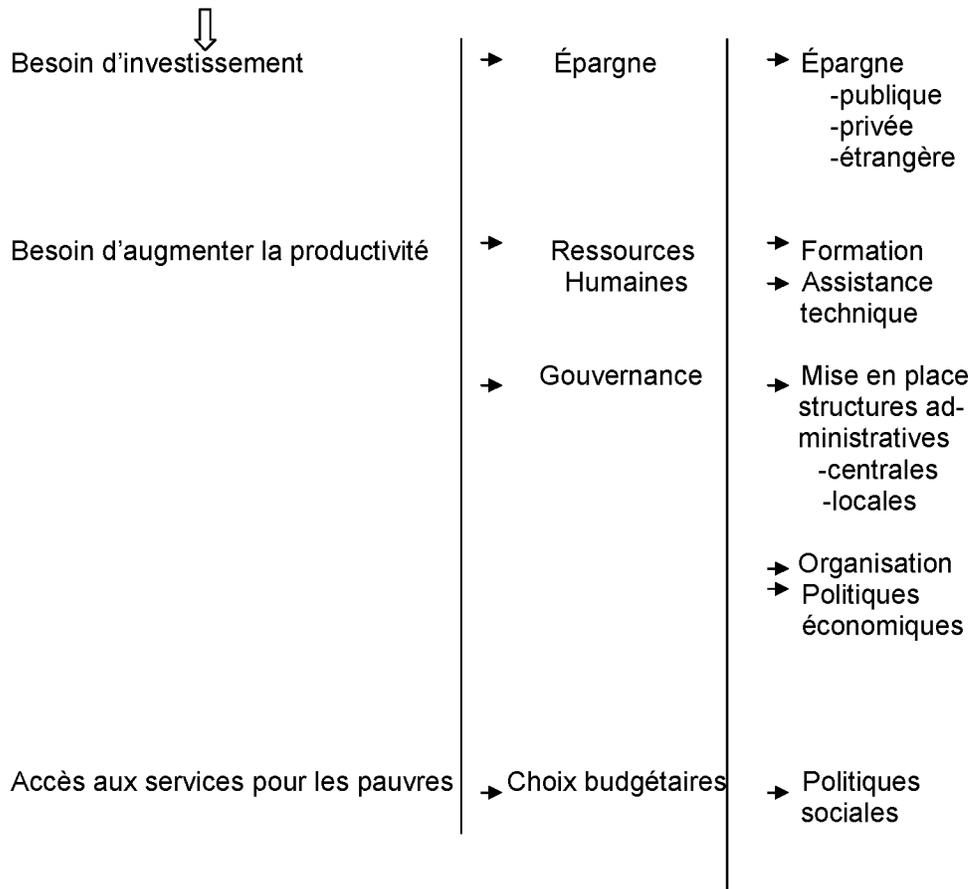
Le schéma qui suit présente de façon très sommaire la nature des déterminants de la pauvreté, ainsi que les principaux axes d'intervention qui permettraient de faire régresser progressivement ce phénomène en Haïti.

Nature des déterminants de la pauvreté et axes d'intervention pour son recul

A) Causes structurelles de la pauvreté



B) Nécessité d'une croissance forte : croissance pro - pauvre
Nécessité d'une meilleure répartition



3. Visées et missions pour les décideurs

Les principaux décideurs devraient intervenir avec les visées suivantes :

a) Visées

i) Etat

- Maximiser ses propres ressources
- Maximiser l'effet de levier en vue de tirer le maximum d'avantages des ressources apportées par les autres partenaires
- s'organiser pour cesser d'être un obstacle au développement.
- Stimuler le secteur privé et agir en complémentarité avec lui et non pas en concurrence

ii) Organismes d'aide bi et multilatérale

- Canaliser un maximum d'épargne externe vers Haïti
- Agir en complémentarité et non pas en substitution de l'Etat
- Pousser l'Etat à introduire des méthodes modernes de gestion
- Pousser l'Etat à pratiquer la transparence

iii) ONG

- Pallier l'absence de l'Etat dans certaines de ses missions, particulièrement dans les secteurs sociaux.
- Agir en complémentarité et non pas en substitution de l'Etat

iv) Investisseurs privés

- Maximiser l'accumulation et se responsabiliser socialement

b) Missions

Une liste non limitative des missions possibles des différents décideurs est présentée de façon synoptique dans la matrice qui suit :

Missions des principaux acteurs sur les douze (12) prochaines années : 2004-2015

Etat	Organismes d'aide bi et multilatérale	ONG	Investisseurs Privés
<p><u>-Elaborer stratégie, programme et politiques de développement cohérent</u> -Renforcer et moderniser administration publique pour augmenter productivité ainsi que capacité d'absorption aide étrangère (salaires compétitifs, formation, planification et contrôle financiers, transparence dans la gestion financière, promotion responsabilité fiscale et sens du collectif, lutte contre la pauvreté). analyse coût-bénéfice projet etc.) -Assurer stabilité macro-économique -Faire réforme fiscale et réforme services de perception. -Réformer les entreprises et organismes publics(recrutement de cadres compétents, tarification rationnelle, élimination clientélisme) -Créer des institutions de formation technique et vocationnelle. -Allouer la plus grande part du budget à éducation et santé. -promouvoir décentralisation -Stimuler épargne privée potentielle par utilisation système d'émission de bons (épargne interne et surtout de la diaspora haïtienne) -Protéger les droits de propriété, sécuriser et promouvoir la propriété foncière légale. -Mettre en place une grande institution de crédit agricole et une banque de développement pour tous autres projets. -Promouvoir le contrôle démographique (planning familial) à travers l'éducation et la santé.</p>	<p><u>-Aider Gouvernement à réaliser programmes, politiques et projets de développement.</u> -Renforcer administration publique sur le long terme par appui budgétaire et formation intensive cadres fonction publique. -Lier l'assistance externe à la transparence et la lutte contre la corruption. -Lier aide internationale à réforme et dépolitisation entreprises publiques. -Appuyer Gouvernement à promouvoir décentralisation et appuyer directement administrations locales (faire expérience pilote). -Mettre en place avec Gouvernement des institutions de crédit pour financer initiatives de développement agricole, agro-industrielles et industrielles avec opérations déconcentrées -Allouer massivement des fonds dans les infrastructures et les secteurs sociaux . -Maintenir avec Gouvernement flux permanent de travaux à forte intensité de main-d'œuvre pour l'emploi des plus démunis en résolvant des problèmes de la vie quotidienne (curage permanent canaux, assainissement etc.)</p>	<p><u>-Orienter programme essentiellement vers secteurs sociaux.</u> Donner priorité à éducation primaire, santé publique et communautaire. -Réduire au minimum dispersion dans d'autres petits programmes -Renforcer gouvernement dans programme de contrôle démographique basé sur baisse taux de fertilité. -Donner assistance technique au niveau local dans le processus de décentralisation. -Participer à l'éducation civique, à la lutte contre l'individualisme et à la promotion du concept de collectivité. -Participer à la formation vocationnelle et technique.</p>	<p><u>-Investir dans les secteurs productifs</u> Investir dans secteur d'exportation intensif en main-d'œuvre. -Investir directement dans l'agriculture pour exportation et marché interne. -Investir dans l'agro-industrie et établir un programme de partenariat avec petits, moyens, grands propriétaires terriens avec appui institutions financières pour la garantie des contrats. -Investir dans secteur tourisme. -Investir dans la formation technique et professionnelle. -Fomentier assistance technique diaspora haïtienne dans tous les domaines. -Créer un fonds d'investissements avec ressources de la diaspora (possibilités d'acheter bons émis par l'état). -Changer progressivement ses propres attitudes et comportement, participer à éducation civique et renforcement concept de collectivité. -Participer à travers entreprises à programmes sociaux au niveau national ou dans sphères proches de l'entreprise.</p>

4. Un noyau de mesures-clés en faveur de l'épargne

Tout d'abord, il ne faut surtout pas, comme c'est souvent le cas en Haïti, ignorer les propositions qui ont déjà été faites pour améliorer les performances de l'économie Haïtienne tant au niveau du volume que de la qualité de la production dans différents secteurs et branches de l'économie. Il ne faut pas non plus oublier toute la panoplie d'études et de recommandations qui ont été faites concernant la structuration, le fonctionnement et la modernisation de l'administration publique. A cet effet, il serait primordial de dresser l'inventaire de ces différentes propositions et de sélectionner toutes celles qui demeurent pertinentes en 2004 et pour l'avenir.

Dans cette section, il n'est pas non plus question de dresser un catalogue complet de propositions et de mesures pour lutter contre la pauvreté. Les rapports des organismes internationaux ainsi que les travaux universitaires regorgent d'analyses et de recommandations en ce sens. Il faudra aussi en dresser l'inventaire. Cette section se contente de proposer un certain nombre de champs d'intervention incontournables pour la mobilisation de l'épargne et la dynamisation de l'investissement en Haïti, en soulignant d'emblée qu'il est primordial que les partenaires institutionnels d'Haïti aident à la stabilisation politique en vue de réduire le niveau de risque qui a toujours constitué un frein à l'investissement durable et a été un stimulant pour la spéculation et la recherche de profits à court terme.

Un échantillon de mesures possibles est proposé ci-dessous :

a) **Sur le plan de la Politique Financière**

- Mettre en place un système viable de crédit agricole.
- Mettre en place un mécanisme de réescompte des prêts hypothécaires, en vue d'une mobilisation plus rapide et plus importante des capitaux.
- Élargir l'accès des bons de la banque Centrale à l'ensemble des agents financiers, et même au public, et rendre ces bons productifs pour l'économie. Ce serait, par exemple, un canal possible de mobilisation rentable pour l'économie nationale d'une partie des ressources collectées par les compagnies d'assurance privées. Les agences d'assistance devraient pouvoir aider au niveau de la garantie de ces placements.
- Evaluer les conditions d'établissement d'un mécanisme de garantie des dépôts, notamment ceux en dollars, avec l'aide du FMI et de la Federal Reserve Bank des Etats-Unis, afin de favoriser le maintien des réserves internationales en Haïti et le réinvestissement d'une part plus importante des profits.
- Evaluer la possibilité d'une dollarisation à terme de l'économie afin de fomentier la confiance des investisseurs et de limiter l'inflation qui pénalise les salaires et les agents du secteur informel.

b) Sur le plan institutionnel

- Renforcer le rôle du ministère de la planification comme ministère d'orientation et de planification stratégique, de suivi et d'évaluation en rapport avec les directions de planification et d'orientation stratégique de chaque ministère sectoriel et éliminer ainsi le noyautage et la dispersion organisés par les ministères sectoriels et entretenus par les bailleurs de fonds.
- Pour renverser le phénomène d'atomisation dans le financement des projets, largement encouragé par les bailleurs de fonds, il faudrait créer une agence de financement des programmes et projets de développement qui serait un organisme centralisateur des ressources publiques pour le développement (ressources externes et ressources internes). Cette agence serait dotée d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance où seraient représentés les bailleurs de fonds internationaux.
- Etablir des mécanismes de sécurisation de la propriété foncière rurale et des normes relatives à la location des terres (allongement de la durée des contrats, conditions etc.) en vue de favoriser l'investissement agricole.
- Etablir des modalités de taxation urbaine qui permettent de limiter la spéculation et parallèlement de faciliter, avec l'appui de l'Etat, l'accès des ménages aux revenus modestes à la propriété foncière et au logement (par exemple : achat de terrains par l'Etat au niveau central ou local, aménagement de base et revente aux ménages à des conditions avantageuses).

BIBLIOGRAPHIE

- ACCION (2002), *Action poverty Outreach Findings, SOGESOL, Haiti*, Insight, N° 8, October.
- Amis, Philip (2002), *Thinking about chronic urban poverty*, International Development Department, University of Birmingham, Chronic Poverty Research Center (CPRC), January.
- Banque Mondiale (1998), *Haïti, Les Défis de la Lutte contre la Pauvreté*, Vol. 1, Août, Rapport N° 17242-Ha.
- _____ (1990), *La Pauvreté*, Rapport sur le Développement dans le Monde, OUP.
- Besley, Timothy and Robin Burgess (2002), *Halving Global Poverty*, Department of economics, London School of Economics, London WC2 3AE,UK, August 12.
- Blackwood, D. L. and R. G. Lynch (1994), *The Measurement of Inequality and Poverty : A Policy Maker's Guide to the Literature*, World Development, Vol. 22, N° 4, pp. 567-578.
- Bourguignon, François (1998), *Redistribution et Développement*, Conseil d'Analyse Economique, Paris.
- Bracking, Sarah (2003), *The political Economy of Chronic poverty*, February.
- Cayemittes, Michel et Assoc. (2001), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisations des services, Haïti 2000*, MSPP, Institut Haïtien de l'Enfance.
- CEPAL (2002), *Panorama social de América Latina 2001-2002*, Naciones Unidas, Santiago.
- Coudouel Aline, Jesko S. Hentschel et Quentin T. Wodon (2002), *Mesure et Analyse de la Pauvreté*, Banque Mondiale, miméographié, Avril.
- CNUCED (2002), *Echapper au piège de la pauvreté*, Les pays les moins avancés, Rapport 2002.
- Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) (2002), *Haïti, Insécurité alimentaire 2001-2002*, PAP, Décembre.
- Cowell, Franck (2002), *The economics of Poverty and Inequality : Introduction*, August.
- Deaton, Angus, *Counting The World's Poor: Problems and Possible Solution*, in the World Bank Research Observer, Vol. 16, N° 2.
- Dubois, Jean-Luc, *Comment les Politiques de Lutte contre la Pauvreté peuvent-elles Prendre en compte les inégalités ?*, IRD Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines.

- Fields, Gary (2001), *Distribution and development, A New Look at the developing World*, MIT Press.
- Gagnon, Gérard (1998), *Sécurité Alimentaire en Haïti*, In Les Défis de la Lutte contre la Pauvreté, vol.2, Rapport no 17242-HA , document de la Banque Mondiale, Août.
- Gouvernement d' Haïti/PNUD (2003), *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport National Provisoire*, Port-au-Prince, Août.
- Hulme, David, Karen Moore and Andrew Shepherd (2001): *Chronic poverty : meanings and analytical frameworks*, International Development Department (IDPM), Chronic Poverty Research Center (CPRC), November.
- IHSI (2003), *Enquête sur les conditions de vie en HAÏTI : les actes du Séminaire-Atelier de présentation des premiers résultats*, Fev.
- _____ (2001), *Enquête budget-consommation des ménages : revenus, consommation, transfert*, Vol 2.
- _____ (2000), *Enquête Budget-Consommation des Ménages 1999-2000 » : ménages, population emploi*, Vol. 1.
- Joachim, Benoît (1979), *Les Racines du Sous-développement en HAÏTI* , Ed. Deschamps, PAP.
- Kakwani Nanak, Khandker Shahidur, Son Hyun H, *Poverty equivalent growth rate : with application to Korea and Thailand*, School of economics , University of New Wales , Sidney 202, Australia and The world Bank ,1818 H, street Washington D. C.
- Londono Juan Luis , Miguel Szekeli, *Persistent poverty and excess inequality: Latin America 1970-1995*.
- Lundhal, Mats (1979), *Peasants and poverty : a study of Haiti* .
- Malaluan, Jenina Joy Chavez and Guttal Shalmali (2003): *Poverty Reduction Strategy Papers: A Poor Package for Poverty Reduction*, Focus on the Global South, January.
- Massoud, Karshenas (2001): *Measurement and Nature of Absolute Poverty in the Least Developed Countries*, Department of Economics, SOAS, University of London, November.
- Millin, Dania (1999), *Civil society and Urban poverty*, Urban Governance, Partnership and Poverty, Theme paper 5, International Institute for Environment and Development (IIFD), March.
- Montas, Rémy (2002), *Evolution Macroéconomique, Pauvreté et Inégalité en Haïti :1986-2001*, Document de base au RNDH,PNUD , PAP, Février.

- _____ (2002), *Lutte contre la Pauvreté et Politique Economique en Haïti*, In bulletin de l'Association Haïtienne des Economistes, vol. I no 3 , Décembre.
- _____ (2001), *Programme D'ajustement Structurel, Croissance et Répartition*, Document de base au RNDH, PNUD, PAP, Août.
- _____ (1998), *Emploi et Chômage en Haïti : Analyse de la Situation Actuelle et Perspectives pour 1998-2010*, Projet d'Appui Institutionnel et Aménagement du Territoire, PNUD / Habitat , Mai.
- Mukhopadhaya, Pundarik and Rao V. V Bhanaji, *The Gini Coefficient : A Note*, Department of Economics , National University of Singapore.
- Pedersen Jon et Lockwood Kathryn, *Determination of a poverty Line for Haiti*, FAFO Institute of Applied International Studies (Pas de date).
- PNUD (2002), *La Bonne Gouvernance, Un Défi Majeur Pour le Développement Durable en Haïti*, Rapport National sur le Développement Humain 2002, PAP 2002
- PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2000, 2001, 2002*, N. Y.
- PNUD, CEPAL, IPEA (2003), *Hacia el objetivo del milenio de reducir la pobreza en América Latina y el Caribe*, Febrero.
- Rahaman Pk. and Hossain Shahadut (2000), *Determination of Balanced Food Bundle Absolute Food Poverty Line : An Optimization Approach*, Institute of Statistical Research and Training (ISRT); University of Dhaka , Dhaka.
- Ravallion, Martin and Chen Shaohua (2001), *Measuring Pro-Poor Growth*, August.
- Ravallion, Martin: *How not to Count the Poor ? A reply to Reddy and Pogge*, World Bank's Development Research Group.
- Ravallion, Martin (2001), *On the Urbanization of Poverty*, Development Research Group, World Bank, February 2001; revised July.
- Reddy Sanjay G. and Pogge Thomas W. (2002), *Monitoring Global Poverty; Better Option for the Future*, December 4.
- Reddy Sanjay G. and Pogge Thomas W. (2002), *How not to Count the Poor ! – A Reply to Ravallio*, August 15.
- Reddy Sanjay G. and Pogge Thomas W. (2002), *How not to Count the Poor*, Dpt. of Economics, Barnard College, Columbia University, August 15.

- Ruggeri C. L., Saith R. and F. Stewart (2003), *Does it Matter that we don't Agree on the Definition of Poverty ? A Comparison of Four Approaches*, Working Paper Series 107, QEH, University of Oxford, May.
- Salama, Pierre et Valier Jacques (1994): *Pauvretés et Inégalités dans le Tiers-Monde*, Ed. La Découverte.
- Salama, Pierre (2003), *Pauvreté ; la lutte contre les deux « V », Volatilité et Vulnérabilité*, Document de travail.
- Sen, Amartya (2003): *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté* , Ed. Odile Jacob, Paris.
- Szekely, Miguel, Lustig Nora, Cumpa Martin , Mejia José Antonio (2002): *Do we know how much Poverty there is ?*, IDB, December.
- Wiens Thomas et Sobrado Carlos (1998), *Pauvreté Rurale en Haïti*, In *Les Défis de la Lutte contre la Pauvreté*, vol.2, Rapport no 17242-HA , document de la Banque Mondiale, Aoû.
- World Bank (2002), *Attacking Poverty*, World Development Report 2000/2001, Oxford University Press.
- World Bank (2003), *Making Services Work for Poor People*, World Development Report 2004 , Oxford University Press.